



CORSICA ENERGIA
10 lotissement Magnificu di Borgu
20 290 BORGU

INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE SUR LA COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO (2A)

Résumé non technique de l'étude d'impact

En application des articles R.122-2, R.122-3 et R.122-5 du code de l'environnement



Document n° 2021_217

fév.-26



EKOS Ingénierie Le Myaris Bât. F - 355, rue Albert Einstein
13852 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. 04.42.27.13.63
www.ekos.fr



NATURALIA ENVIRONNEMENT – Agence Corse
Route de Ville – Couvent des Capanelles – 20200 Bastia
www.naturalia-environnement.fr

IDENTIFICATION						
N° Affaire	Date d'émission	Révision du document	Chef de projet	Auteur	Superviseur	Utilisation
2021_217	04/04/2023	0	E. MOREL	C. RAVIART	A. PENEY	Restreinte
Nombre de pages :						60
Nombre d'annexe(s) :						0

Suivi des versions		
Révision du document	Date d'émission	Principales évolutions
0.0	Avril 2023	Première diffusion sur base de l'étude d'impact validée par le Maître d'ouvrage
0.1	Février 2026	Actualisation par le maître d'ouvrage à la suite de nouvelle implantation prenant en compte le futur PPRI applicable de la Gravona

INTERVENANTS	
Amandine PENEY	Directrice des opérations Supervision
Elodie MOREL	Chef de projet Relecture
Claire RAVIART	Chargée d'études Rédaction
NATURALIA ENVIRONNEMENT	Autres intervenants : volet naturel de l'étude d'impact

TABLE DES MATIERES

I- PREAMBULE	5
1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET	6
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET	7
II- DESCRIPTION DU PROJET	8
1. LOCALISATION.....	9
2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET	11
3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA PHASE TRAVAUX	14
4. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE POST-EXPLOITATION.....	15
5. COUT DE L'OPERATION	15
6. ESTIMATION DES TYPES ET QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS AINSI QUE DES TYPES ET QUANTITES DE DECHETS PRODUITS.....	15
6.1. <i>Résidus et émissions du projet</i>	15
6.2. <i>Estimation des types et quantités de déchets produits</i>	16
III- DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	17
IV- EVOLUTION PROBABLE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT AVEC OU SANS PROJET	24
V- ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET, DES MESURES ENVISAGEES ET DES MODALITES DE SUIVI	32
1. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PROPOSEES	33
2. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES.....	52
2.1. <i>Cumul des incidences avec les projets d'aménagement retenus</i>	52
2.2. <i>Cumul des incidences avec des aménagements PV existants</i>	55
2.1. <i>Cas particulier de la gravière SGBC</i>	57
VI- SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	58
1. JUSTIFICATION DU PROJET	59
1.1. <i>Contexte politique énergétique</i>	59
1.2. <i>Intérêt du mix énergétique</i>	59
1.3. <i>Choix d'implantation du projet</i>	59
2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES	60
2.1. <i>Solutions de substitution</i>	60
2.2. <i>Variante 0 – absence de mise en œuvre du projet</i>	60
2.3. <i>Variante 1 : occupation d'un maximum de surface du plan d'eau</i>	61
2.4. <i>Variante 2 – évitement des enjeux écologiques</i>	61
2.5. <i>Variante 3 – Prise en compte du PPRI</i>	62
2.6. <i>Variante technique du projet – variante d'ancrage</i>	63
VII- AUTEURS DE L'ETUDE	64

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation générale de la zone d'étude – cartes au 1/2 500 000, au 1/1 000 000 et au 1/25 000	10
Figure 2. Plan de masse du projet de parc photovoltaïque flottante de Cuttoli-Corticchiato (source : Corsica Energia).....	13
Figure 3. Localisation des projets à proximité de la zone de projet PV ayant reçus un avis de l'Ae ou de la MRAe entre 2018 et 2022	54
Figure 4. Localisation des projets PV existants à proximité du projet PV flottant de Corsica Energia.....	56
Figure 5. Ancien tracé de la clôture périphérique (en pointillés rouges) et tracé finalement prévu (en noir et blanc) vis-à-vis de l'habitat à Guêpier d'Europe (en bleu).....	61

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Caractéristiques principales du projet de centrale photovoltaïque flottante de Cuttoli-Corticchiato	12
Tableau 2. Evolution de l'état initial de l'environnement avec et sans projet	26
Tableau 3. Projets étudiés dans le cadre de l'analyse des effets cumulés avec le projet de PV flottant de Cuttoli-Corticchiato.....	52

I-PREAMBULE

1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

CORSICA ENERGIA est une entreprise privée qui assure la maîtrise d'ouvrage dans la **construction, l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques en Corse.**



Les savoir-faire de Corsica Energia couvrent la **conception, le financement, la maintenance et l'exploitation** des systèmes photovoltaïques.

Corsica Energia a installé des centrales PV sur **toitures, ombrières et champs** allant de 100 kWc jusqu'à plusieurs MWh avec ou sans stockage (batteries lithium).

Dans le cadre de ses projets d'installation de centrales photovoltaïques, Corsica Energia :

- Privilégie la valorisation des sites anthropisés et/ou dégradés (site industriel, site à faible valeur agronomique, ...);
- Construit des projets permettant l'installation d'une co-activité, dans une stratégie d'optimisation du foncier;
- Valorise le territoire corse : elle privilégie les compétences et l'emploi insulaire pour la réalisation de ses projets (entreprises locales).

Corsica Energia projette aujourd'hui l'installation d'une **centrale photovoltaïque flottante située sur une gravière du territoire communal de Cuttoli-Corticchiato**, dans le département de la Corse-du-Sud (2A), à environ 7 km au nord-est du centre l'Ajaccio. La zone d'étude a une surface de **23,4 ha** de terrain et plan d'eau, actuellement en cours d'exploitation par la société SGBC (carrière).

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET

Le code de l'environnement soumet à étude d'impact les travaux d'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés **sur le sol** dont la puissance crête est supérieure à 1 mégawatt crête, d'après la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Rubriques du tableau annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc

A l'heure actuelle, le cadre juridique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les installations de panneaux photovoltaïques flottants n'est pas totalement consolidé ¹. La position actuelle est de considérer les projets de centrales photovoltaïques flottantes comme relevant de la rubrique 30 à l'article R.122-2 du code de l'environnement, et donc soumis à évaluation environnementale en fonction de la puissance prévue.

Les installations photovoltaïques flottantes d'une puissance totale supérieure ou égale à 1 MWc sont soumises automatiquement à évaluation environnementale au titre du Code de l'Environnement. Le projet de centrale photovoltaïque flottante à Cuttoli-Corticchiato (2A) sollicitant une puissance de 22,9 MWc, celui-ci est donc soumis à étude d'impact.

Le projet d'installation de centrale photovoltaïque flottante à Cuttoli-Corticchiato (2A) est soumis :

- A **évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000** alentours, n'étant pas situé dans un périmètre de site Natura 2000 ;
- A **permis de construire** ;
- A **enquête publique**.

L'étude d'impact sera jointe au permis de construire nécessaire à l'autorisation des travaux pour la réalisation de la centrale photovoltaïque objet du présent dossier.

Ce document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact, obligatoire au titre de l'article R.122-5 du code de l'environnement.

¹ DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Cadre régional pour le développement des projets photovoltaïques en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Complément concernant les installations photovoltaïques flottantes, mai 2020

II-DESCRIPTION DU PROJET

1. LOCALISATION

Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque flottante objet de la présente étude s'étend sur une surface de 23,4 ha au nord-est d'Ajaccio, à proximité de la zone industrielle de Baleone, sur les parcelles AD n°14, 15 et 16 du territoire communal de Cuttoli-Corticchiato, gérées par bail emphytéotique.

Il s'agit d'un plan d'eau anciennement exploité pour sa ressource en graviers par la carrière SGBC. Les abords directs du site (berges et zones de circulation) sont concernés par le projet actuel.

Le site sera accessible depuis la RT20 en empruntant l'accès à la carrière SGBC. Cet accès est d'ores-et-déjà existant. Le chemin nécessitera de traverser la plateforme d'activité de SGBC. Les modalités d'accès seront mises en place afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des différentes activités.

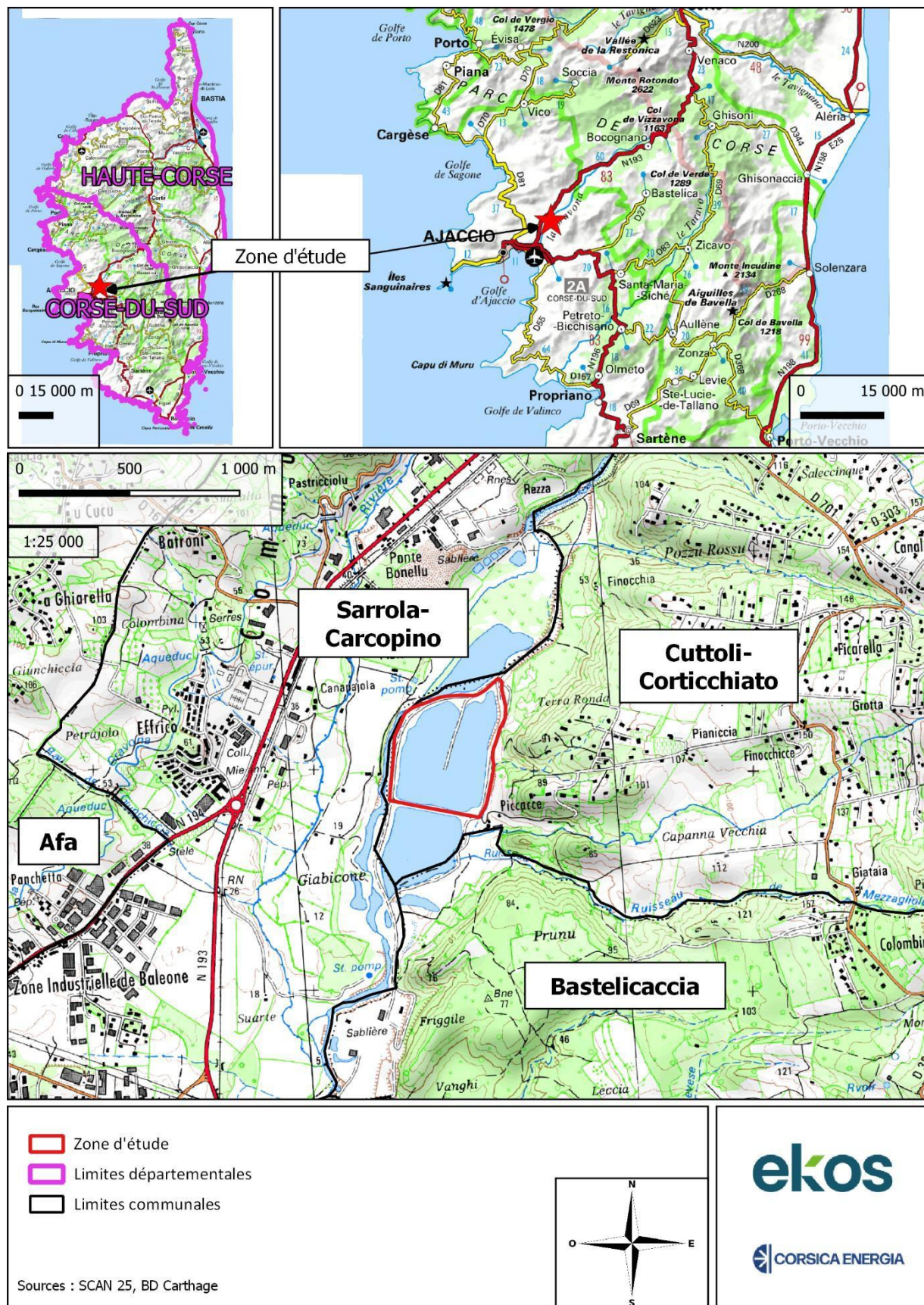


Figure 1. Localisation générale de la zone d'étude – cartes au 1/2 500 000, au 1/1 000 000 et au 1/25 000

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET

La centrale photovoltaïque flottante de Cuttoli-Corticchiato sera composée des éléments suivants :

- Des modules photovoltaïques de type monocristallin et bifacial ;
- Des flotteurs groupés pour soutenir les panneaux sur le plan d'eau ;
- Un ancrage immergé en fond de bassin en l'absence de contrainte géotechnique (solution privilégiée au stade du dossier), selon la technologie dite ZIMMERMANN permettant de garantir une adaptabilité du parc flottant aux crues importantes ;
- De 8 postes de transformation positionnés sur le plan d'eau et facilement accessibles via la création d'allées flottantes entre les panneaux, et positionnés sur rétention étanche ;
- D'onduleurs également positionnés sur la centrale flottante ;
- D'un poste de livraison situé en bordure du périmètre de l'installation (nord-est), à proximité de l'entrée du site, sur terre ferme, afin d'être accessible à l'opérateur du réseau public sans entrer dans l'installation ;
- D'un raccordement électrique au sein de la centrale positionné sous la structure flottante, puis enterrée sur terre, et raccordé au poste de distribution public pressenti le plus proche au droit de la zone d'activités de Baleone, à environ 2,1 km au sud-ouest du parc. Les réseaux de raccordement seront positionnés sous la voirie existante ;
- D'une piste périphérique d'accès aux installations d'environ 5 m de large déjà existante, puisqu'utilisée pour les besoins de l'exploitation de la gravière actuellement.

Le parc sur sa partie en eau et terrestre (hors pistes périphériques) sera clôturé, fermé par un portail d'accès et placé sous vidéosurveillance.

Deux citernes à eau d'un volume de 120 m³ seront placées sur le site (partie terrestre) pour le risque incendie. Le site sera libre d'accès pour le SDIS Corse-du-Sud.

L'accès au site sera réglementé par l'exploitant de la plateforme SGBC. L'entreprise choisie pour la maintenance signera le plan de prévention des risques et d'accès relatif à la plateforme de traitement SGBC ainsi que celui relatif à la centrale flottante.

Le parc photovoltaïque sera entretenu via une intervention annuelle (inspection, nettoyage des modules) et un débroussaillage annuel des berges.

Une maintenance régulière de la centrale est prévue afin d'anticiper au mieux les dysfonctionnements. La partie flottante de la centrale sera accessible par zodiac mis à l'eau par le quai béton présent au nord-est du plan d'eau.

Tableau 1. Caractéristiques principales du projet de centrale photovoltaïque flottante de Cuttoli-Corticchiato

Puissance crête installée	22,9 MWc
Technologie des modules	Modules fixes flottants – support ZIMMERMANN
Nombre de modules	29 744
Surface dédiée à l'implantation des panneaux	7,59 ha
Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires	9,08 ha
Emprise de la zone clôturée	21,6 ha
Longueur de clôture	1 865 ml
Ensoleillement de référence	1 760 kWh/m ² /an
Gisement solaire	1 388,3 kWh/kWp
Productible annuel estimé	31 792,07 MWh/an
Equivalent en consommation électrique annuelle par habitant	26 900 habitants
Emissions de CO ₂ de la production des panneaux	500 keqCO ₂ /kWc, soit 11 450 t CO ₂ pour 22,9 MWc (source : ancien cahier des charges de la CRE)
Hauteur maximale des structures par rapport au niveau du point bas du flotteur	2,08 m
Hauteur minimale des structures par rapport au niveau du point bas du flotteur	0,50 m
Inclinaison des structures	15°
Distance inter-structure	2 cm entre les modules 9 cm entre les structures 29 cm entre les tables 60 cm entre les rangs
Locaux techniques et postes de livraison	1 poste de livraison, 6 postes de transformation
Stockage d'énergie sur site	Non

Un plan d'implantation du parc photovoltaïque est présenté ci-après. Il s'agit d'un principe de plan d'implantation, pouvant être modifié à la marge entre le dossier et le début des travaux suivant les évolutions technologiques qui sont fréquentes dans le milieu de l'énergie solaire.

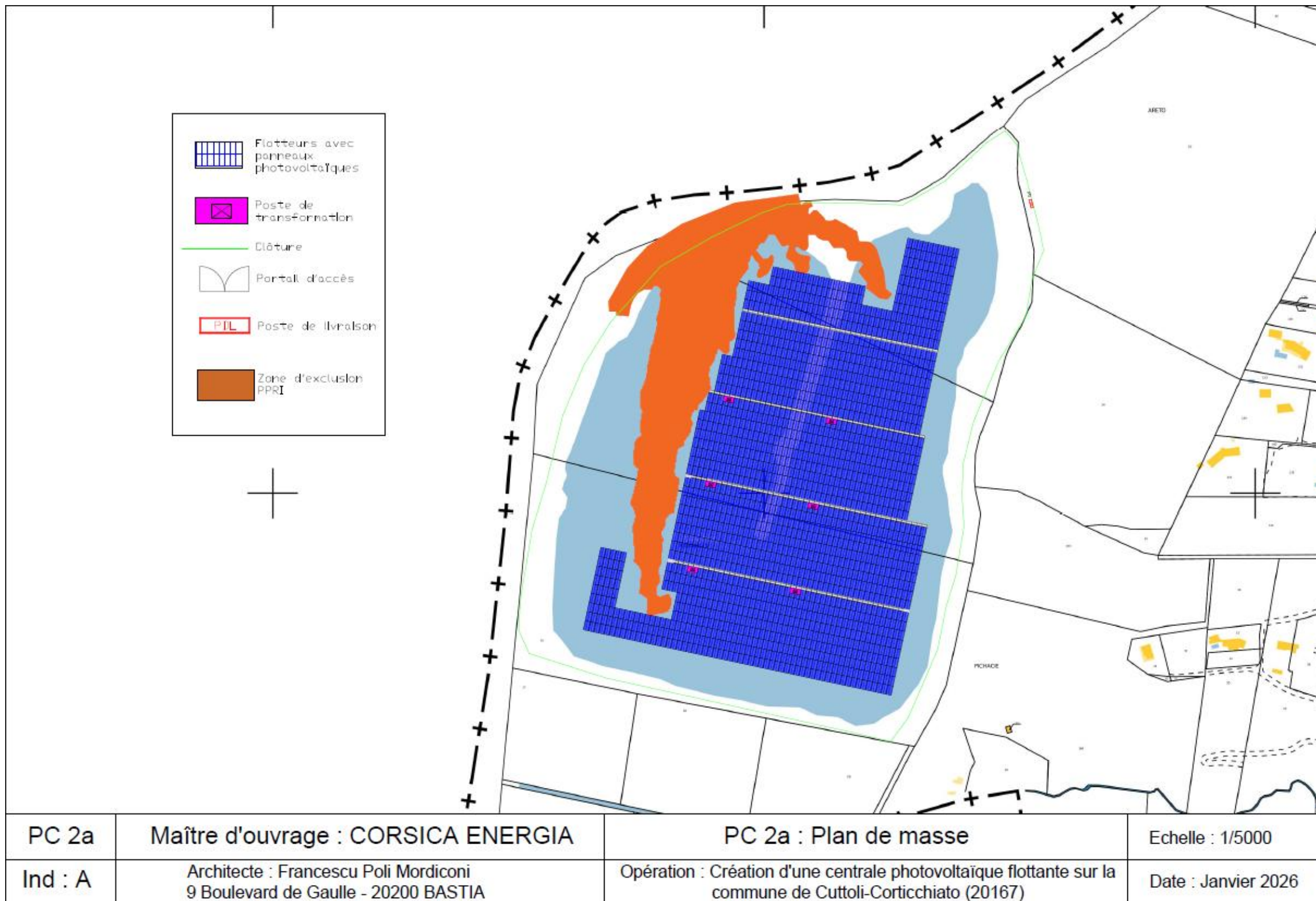


Figure 2. Plan de masse du projet de parc photovoltaïque flottante de Cuttoli-Corticchiato (source : Corsica Energia)

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA PHASE TRAVAUX

Les principales étapes travaux de l'installation du parc photovoltaïque flottant de Cuttoli-Corticchiato sont les suivantes :

- Préparation du terrain et mise en place de la base-vie, aménagement des accès : 1 mois
- Livraison du matériel, assemblage des structures et des panneaux et mise à l'eau : 1,5 mois
- Construction des postes onduleurs/transformation : 0,5 mois
- Fixation de la centrale dans le plan d'eau : 2 semaines
- Câblage et raccordement électrique et mise en service de la centrale : étalé sur 5 mois
- Remise en état du site après le chantier : 2 semaines

La durée totale des travaux est estimée à **6 mois**.

Le phasage et les périodes des travaux seront adaptés aux contraintes environnementales du site : les travaux devront débuter à partir de l'automne de l'année N.

Le début des travaux est alors prévu pour septembre 2027. La mise en service de la centrale est prévue pour avril 2028.

Environ 45 personnes seront mobilisées sur la durée totale du chantier et pas en coactivité :

- 5 personnes/j pour le terrassement ;
- 10 personnes/j pendant 3 semaines pour l'installation des zones de mise en œuvre et de stockage ;
- 30 personnes/j pour le montage de la structure.

L'emprise travaux sera strictement limitée à l'emprise projet.

En moyenne, 173 camions sont attendus sur le site sur 6 mois de travaux. Lors de l'assemblage du parc, on dénombrera entre 5 et 10 camions en rotation pour l'acheminement des matériaux.

La consommation d'eau pour les besoins de réalisation des travaux se limitera à l'alimentation de la base vie et le nettoyage des engins via de l'eau stockée en citerne, et des bouteilles d'eau pour les ouvriers.

Sur le chantier, les produits de types huiles et hydrocarbures seront stockés sur bac de rétention étanche, l'entretien des engins se fera à l'extérieur du site, le ravitaillement des engins se fera sur rétention mobile, des kits anti-pollution seront présents, les déchets seront collectés, triés et traités en filières adaptées.

Les conditions de travail sur le chantier respecteront les préconisations liées à l'activité de la plateforme de traitement de granulats de SGBC. Les règles de bonne conduite et le respect de l'environnement seront de vigueur.

4. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE POST-EXPLOITATION

La centrale photovoltaïque flottante de Cuttoli-Corticchiato est une installation temporaire, vouée à être démantelée en fin de bail qui sera de 20 ans d'exploitation. Les installations seront recyclées, et le site sera remis en état.

En fin de vie, l'ensemble des éléments constituant le parc photovoltaïque sera trié et évacué en filière adaptée. Les panneaux utilisés seront recyclés. Chaque fabricant de panneaux photovoltaïques dote annuellement PV Cycle pour une gestion sereine de la filière recyclage.

5. COUT DE L'OPERATION

Le coût de la mise en place des panneaux photovoltaïques, incluant le matériel et le raccordement interne, est de 0,90 €/Wc. Le projet sollicitant 22,9 MWc, le coût du projet clé en main est estimé à **20,61 M €**. **Ce coût ne comprend pas le coût des mesures environnementales.**

Le coût des mesures environnementales est estimé à au total 220 210 € HT, soit 1,1 % du coût total du projet.

Le coût de raccordement externe de l'installation jusqu'au poste de distribution public n'est pas estimable à ce stade du projet.

6. ESTIMATION DES TYPES ET QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS AINSI QUE DES TYPES ET QUANTITES DE DECHETS PRODUITS

6.1. Résidus et émissions du projet

Une installation photovoltaïque ne produit aucun déchet dangereux et n'émet pas de polluant spécifique localement.

Les émissions attendues d'un projet d'installation de parc photovoltaïque se résument aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces émissions sont ici estimées, et non exhaustives. L'objectif est de fournir au lecteur l'échelle de grandeur de la contribution du projet à la génération de GES, le but étant de pouvoir comparer ensuite les effets du projet sur la qualité de l'air ou le changement climatique, tout en permettant de relativiser en comparaison avec d'autres projets ou infrastructures en place.

Les principales phases du projet susceptibles d'émettre des GES sont :

- La phase de conception des modules,
- La phase travaux : le transport des matériaux, le transport des modules, l'aménagement du site,
- La phase de fonctionnement : trajets du personnel pour assurer la maintenance des installations.

Un parc photovoltaïque ne génère pas directement de gaz à effet de serre durant son fonctionnement. En effet, la phase opérationnelle du projet ne comporte pas de procédés de fabrication, ni de demande d'énergie significative, la consommation d'énergie en phase de fonctionnement se résumant à l'utilisation d'un véhicule de manière ponctuelle pour la maintenance et le contrôle des installations.

Les besoins en énergie concernent essentiellement la phase de travaux durant laquelle les engins de chantiers consommeront du gasoil.

Pour le projet de parc photovoltaïque de Cuttoli de 22,9 MWc, la quantité de CO₂ générée pour la fabrication des modules à respecter est de 11 450 t eqCO₂ pour produire l'ensemble des panneaux du parc projet.

L'acheminement routier des matériaux sur le territoire corse en phase travaux génèrera une estimation de 2,7 t eqCO₂. Le fonctionnement des engins de chantier sera responsable d'un rejet de plusieurs dizaines de tonnes d'équivalent CO₂ dans l'atmosphère, ici 35 t eqCO₂ avec une estimation de la consommation en l'état des connaissances.

La phase de fonctionnement sera source de GES uniquement lié aux opérations de maintenance, de contrôle et d'entretien, à hauteur d'une estimation de 8,4 kg eqCO₂/an.

Le projet de centrale photovoltaïque de Cuttoli permettrait d'éviter le rejet de 7 372,9 tonnes de CO₂ par an.

Pour 20 ans d'exploitation, la production de gaz à effet de serre de la centrale est estimée à 793,8 t eq CO₂ pour l'ensemble de l'installation.

A titre de comparaison, la production d'électricité par un parc photovoltaïque émet 13 fois moins de gaz à effet de serre qu'une centrale à gaz, mais 7 fois plus qu'une centrale nucléaire.

6.2. Estimation des types et quantités de déchets produits

Les types de déchets pouvant être produit en phase travaux pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sont des emballages papier/carton/plastique pour une quantité de l'ordre de 100 m³, des déchets dangereux de type huile et graisse d'engins de chantier de l'ordre de quelques litres, de l'eau issue du nettoyage des outils de l'ordre de quelques m³, et quelques panneaux cassés ou défectueux. Les déchets sont très limités en phase de fonctionnement, avec quelques emballages et quelques panneaux cassés du fait de l'usure.

III-DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux au droit de la zone d'étude sont présentés sous forme de tableau synthétique.

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
Climat et changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Climat de type méditerranéen marqué par des étés chauds et secs, des hivers doux et plus humides - Pluviométrie annuelle faible, d'en moyenne de 615,6 mm. Etés secs et automnes orageux, pouvant provoquer des inondations en vallée - Vents fréquents de faible intensité, provenant du sud-ouest, et se rencontrent au printemps, été et automne. Vents du nord – nord-est dominant en hiver et plus violents - Ensoleillement à la station Ajaccio Campo dell'Oro de 2 756 h par an. Potentiel énergétique de la zone d'étude estimé à 1 760 kWh/m²/an - Changement climatique tendant vers une augmentation de la vulnérabilité du territoire quant à la disponibilité en eau, au bilan hydrique des sols, à la biodiversité des points d'eau et à l'eutrophisation des milieux. Périodes de sécheresse plus fréquentes <p style="text-align: center;">→ Le contexte climatique présente une sensibilité forte au niveau mondial avec les problématiques de changement climatique, et forte également en Corse, vulnérable aux changements et tout changement entraînant des conséquences significatives sur l'environnement global.</p>	Fort
Topographie/ bathymétrie	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'étude dans la vallée de la Gravone, sur un plan d'eau de carrière en cours d'exploitation (nord restant à exploiter). Plan d'eau situé à une altitude de 8 m NGF, et berges et pistes à une altitude d'environ 14 m NGF - Bathymétrie (2017) : profondeur du bassin à l'est à – 7 m NGF qui est la cote carreau minimale d'exploitation <p style="text-align: center;">→ Le contexte topographique et bathymétrique local présente une sensibilité faible (plane), avec un plan d'eau de faible profondeur.</p>	Faible
Géologie Géotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Alluvions récentes, datant du Quaternaire, exploitées jusqu'alors par la carrière SGBC. Au-delà du carreau d'exploitation, fixé à – 7 m NGF, alluvions se poursuivant en profondeur jusqu'à arriver sur un socle granitique non situé par les sondages du BRGM <p style="text-align: center;">→ Le contexte géologique présente une sensibilité modérée du fait du remembrement des sols par les activités carrière.</p>	Modéré
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'étude concernée par la masse d'eau souterraine de surface FREG402 « Alluvions des fleuves côtiers du nord-ouest de la Corse », pour la sous-section « Gravone », masse d'eau alluvionnaire à écoulement principalement libre, accompagnant les cours d'eau - Niveaux piézométriques proches de la surface. Zone d'étude majoritairement en eau. Au droit des abords du plan d'eau (berges et pistes), nappe régulée par le niveau de l'eau du plan d'eau, et située à en moyenne 6 m au-dessous du niveau des pistes et berges. - Nappe alluviale concernée présentant un bon état chimique et quantitatif <p style="text-align: center;">→ Le contexte hydrogéologique présente une sensibilité forte du fait de la proximité potentielle de la nappe souterraine.</p>	Fort
Hydrologie et eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'étude dans le bassin versant du cours d'eau de la Gravona, dans son lit majeur. Aucun cours d'eau présent au droit de la zone d'étude. A l'est se trouve un cours d'eau intermittent se jetant dans un ruisseau suivant la piste d'accès à la gravière (au droit de la zone d'étude). 	Fort

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	<ul style="list-style-type: none"> - Masse d'eau superficielle au sens du SDAGE Corse directement concernée par la zone d'étude : FRER38 « La Gravona du ruisseau des Moulins au Prunelli ». Qualité écologique moyenne et qualité chimique bonne ; mauvaise qualité due à l'altération morphologique du cours d'eau, notamment au droit des gravières en cours de restauration. - Zone d'étude, plan d'eau de la gravière SGBC, faisant l'objet d'aménagements hydrauliques afin de prévenir les désordres hydrauliques au niveau des plans d'eau en période de crue. - Plan d'eau carrière constituant son propre impluvium. <p style="text-align: center;">➔ Le contexte hydrologique présente une sensibilité forte du fait du positionnement de la zone d'étude dans le lit majeur de la Gravona.</p>	
Usage des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Aquifère côtier des alluvions gravelo-sableuses de la Gravona et du Prunelli depuis longtemps exploité pour ses eaux et ses granulats. - Zone d'étude exploitée en eau pour les granulats alluvionnaires de la Gravona. - Puits de prélèvement des eaux pour l'alimentation en eau potable se trouvant à 800 m en aval hydraulique de la zone d'étude. Deux autres puits pour l'AEP se trouvant en amont hydraulique de celle-ci, à environ 50 m. Zone d'étude se trouvant en périmètre de protection rapprochée de captage AEP. - Gravona utilisée pour la pêche. <p style="text-align: center;">➔ De nombreux usages des eaux superficielles et souterraines ont été identifiés localement. La sensibilité vis-à-vis des usages des eaux est considérée comme forte.</p>	Fort
Zonage réglementaire vis-à-vis de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'étude située hors zone de répartition des eaux, hors zone de sauvegarde pour l'eau potable, hors zone vulnérable nitrates et hors zone sensible à l'eutrophisation. - Zone humide de par sa nature : plan d'eau au sein du lit majeur de la Gravona. - A proximité de la zone d'étude, Gravona non classée ni en liste 1 ni en liste 2, mais référencée en 1ère catégorie piscicole (cours d'eau dominé par les salmonidés). <p style="text-align: center;">➔ Le contexte règlementaire en lien avec les eaux présente une sensibilité modérée du fait du positionnement de la zone d'étude à proximité immédiate de la Gravona, fleuve d'intérêt pour la pêche, mais hors zonage règlementaire en lien avec une sensibilité environnementale.</p>	Modérée
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'étude se trouvant en zone inondable rouge, à aléa très fort, d'après le PPRI de la Gravona datant de 2002 : fortes précipitations, crues torrentielles - Zone d'étude hors TRI d'Ajaccio, mais les modélisations englobent l'amont du cours d'eau de la Gravona jusqu'à la zone d'étude -> concernée par des aléas inondation décennal à millénal pour débordement de cours d'eau et ruissellement - Zone d'étude hors espace de mobilité fonctionnelle de la Gravona et sujette aux inondations de nappe souterraine <p style="text-align: center;">➔ La sensibilité de la zone d'étude au regard du risque inondation est forte puisque située en zone inondable de la Gravona. Plan d'implantation adaptée selon futur PPRI de la Gravona révisée. Implantation autorisée par la DDT dans les zones où la vitesse d'écoulement des eaux indiquée dans les simulations du PPRI sont supérieures à 0,5 m/S sur 1 heure. (Article 47 loi APER 10-03-2023)</p>	Fort
	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'étude composée majoritairement du plan d'eau de la gravière, hors risque incendie. Espaces boisés alentours (ripisylve et suberaie) ont un risque incendie faible à modéré, puisque situé à proximité de points d'eau 	Faible

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	<p>- Aucun mouvement de terrain recensé au droit de la zone d'étude. Zone d'étude concernée par des glissements de terrain au droit des berges, du fait de l'activité carrière. Berges en cours de réaménagement par le carrier exploitant</p> <p>- Zone d'étude en zone d'aléa faible concernant le retrait-gonflement des argiles, en zone de sismicité très faible</p> <p>- Zone d'étude classée en catégorie 3 (élevé) en potentiel radon</p> <p>➔ La sensibilité de la zone d'étude vis-à-vis des autres risques est considérée comme globalement faible. Le radon présente peu de sensibilité du fait du plan d'eau.</p>	Fort
Milieux naturels	<p>Les enjeux relatifs au milieu naturel se concentrent :</p> <p>- Au nord de la zone d'étude avec la présence d'une mare et d'une zone remaniée : habitat de reproduction d'amphibiens, zone de reproduction des Guêpiers d'Europe ;</p> <p>- Au droit de la ripisylve et des rives du plan d'eau : couloir de vol et d'alimentation des chiroptères, habitat de reproduction d'amphibiens et d'oiseaux (Blongios nain), présence de flore à enjeu.</p> <p>➔ La sensibilité de la zone d'étude vis-à-vis du milieu naturel est considérée comme globalement forte (zone semi-naturelle). Le plan d'eau en lui-même présente un enjeu faible pour la biodiversité locale.</p>	Fort
Démographie et contexte socio-économique	<p>- Zone d'étude soumise à un Plan Local d'Urbanisme.</p> <p>- 2 039 habitants en 2018 sur Cuttoli-Corticchiato, en augmentation du fait de l'attractivité de la ville d'Ajaccio qui est à proximité</p> <p>- Logement dominé par les maisons individuelles, dont les ¾ sont des résidences principales</p> <p>➔ La sensibilité de la zone d'étude à l'accroissement démographique est faible (peu d'habitants, peu de demande d'habitation nouvelle alentours, zone semi-naturelle et industrielle).</p>	Faible
Activités économiques Agriculture	<p>- Domination de l'activité économique communale par les emplois tertiaires : postes salariés du commerce, des services de proximité, du transport et des fonctions de l'administration publique. Industrie extractive bien implantée sur Cuttoli-Corticchiato, avec une exploitation carrière débutée dans les années 1970 dans la vallée de la Gravona</p> <p>- Nombre d'exploitations agricoles en baisse de près de 2/3 entre 1988 et 2010, mais agriculture en diversification sur Cuttoli-Corticchiato. Domination par la polyculture et le polyélevage sur le territoire communal. Zone d'étude non concernée par une activité agricole. A proximité parcelles agricoles de type prairies et pâturage essentiellement</p> <p>➔ La sensibilité économique du secteur est modérée, Cuttoli-Corticchiato étant une commune de vallée assez dynamique économiquement.</p>	Modéré
Occupation des sols et abords	<p>- Urbanisation sur Cuttoli-Corticchiato concentrée historiquement au droit de trois hameaux/villages, et s'est étendue plus récemment dans la vallée de la Gravona et sur les piémonts du Monte Aragnascu</p> <p>- Zone d'étude = plan d'eau en fin d'exploitation, avec réaménagement des berges. Elle est entourée de pistes d'accès, est située à 50 m du lit mineur de la Gravona, entre deux autres plans d'eau de la société SECA et en contre-bas des piémonts du Monte Aragnascu. L'habitat le plus proche est à environ 230 m à l'est de la zone d'étude (hameau de Piccacce)</p>	Modéré

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	<p>➔ La zone d'étude est artificielle, mais a tout de même un caractère naturel. Peu d'habitations se situent à proximité mais un hameau est proche. La sensibilité est alors considérée comme modérée.</p>	
<p>Tourisme et loisirs</p>	<p>- Commune avec peu d'infrastructures touristiques. Commune attractive pour la randonnée et les sports de plein air, avec possibilité d'accéder aux abords du plan d'eau qu'est la zone d'étude, ainsi que de monter sur le Monte Aragnascu</p> <p>➔ La sensibilité vis-à-vis du contexte touristique est modérée au droit de la zone d'étude, puisque accessible aux randonneurs.</p>	<p>Modéré</p>
<p>Axes de transport</p>	<p>- Réseau routier globalement peu développé sur Cuttoli-Corticchiato. Mais zone d'étude accessible facilement depuis la RT20, par la plateforme de valorisation de la carrière SGBC. Plan d'eau accessible à pied ou à vélo via des chemins de randonnée non localisés</p> <p>- Zone d'étude à 3,6 km au nord de l'aéroport d'Ajaccio Campo dell'Oro</p> <p>- Voiture comme moyen de transport majoritaire insulaire</p> <p>➔ La sensibilité vis-à-vis du transport est faible, la zone d'étude étant simplement concernée par la RT20 pour sa desserte, et située hors agglomération dense.</p>	<p>Faible</p>
<p>Réseaux</p>	<p>- Zone d'étude non concernée par la traversée d'un réseau électrique aérien</p> <p>- Poste de distribution public le plus proche dans la zone d'activités de Baleone, à environ 2,1 km au sud-ouest de la zone d'étude</p> <p>- Zone d'étude non traversée par des canalisations souterraines (assainissement, transport d'eau potable, électricité)</p> <p>➔ La sensibilité vis-à-vis des réseaux est considérée comme faible, aucun réseau n'étant présent au droit de la zone d'étude.</p>	<p>Faible</p>
<p>Risques technologiques</p>	<p>- Zone d'étude concernée par le risque de transport de matières dangereuses par voie routière le long de la RT20, située à environ 540 m à l'ouest</p> <p>- Zone d'étude concernée par le risque industriel (ICPE) : site en lui-même est une ICPE (exploitation de gravière), dont les matériaux extraits sont traités sur la plateforme de valorisation SGBC, ICPE en régime autorisation, située à environ 440 m au nord-ouest de la zone d'étude. La plateforme accueille d'autres entreprises ICPE présentant des activités de broyage, concassage, criblage, station de transit de matériaux, centrale d'enrobage, sous les régimes de l'autorisation et de l'enregistrement ICPE</p> <p>- Zone d'étude à environ 1,1 km de la zone industrielle de Baleone, rassemblant 7 ICPE</p> <p>- Aucune usine SEVESO à proximité, hors Plan de Prévention des Risques Technologiques</p> <p>- Zone d'étude au sein des servitudes aéronautiques (50 m) de l'aéroport d'Ajaccio, et dans le périmètre de contrôle de l'aéroport</p> <p>➔ La sensibilité vis-à-vis du risque technologique est considérée comme forte, la zone d'étude étant concernée par l'activité ICPE carrière et étant dans un contexte de zone industrielle présentant des risques technologiques.</p>	<p>Forte</p>
<p>Sites et sols pollués</p>	<p>- BASOL : un site pollué à proximité de la zone d'étude, site MUSSO, à 840 m au nord de la zone d'étude</p> <p>- Zone d'étude référencée comme site BASIAS CSC2A04318, sablière de Piataniccia (ou dite carrière de Baleone). Sont répertoriés 14 sites BASIAS dans un rayon de 1 km de la zone</p>	<p>Forte</p>

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	d'étude, le plus proche étant la sablière de SECA située à quelques mètres au sud de la zone d'étude → Du fait de l'antériorité d'activité sur la zone d'étude, la sensibilité vis-à-vis des sites et sols pollués est considérée comme forte.	
Établissements sensibles	- Le collège de Baleone et la mairie annexe de Sarrola-Carcopino à 720 m à l'ouest - Terrains de sport en plein air à 710 m à l'ouest → La sensibilité vis-à-vis des établissements sensibles est considérée comme faible, la RT20 séparant ces établissements sensibles de la zone d'étude.	Faible
Bruit	- Zone d'étude dans un environnement sonore modéré car située à proximité d'activités industrielles ICPE, de la RT20 très passante, et de l'aéroport d'Ajaccio Compo dell'Oro - Zone d'étude incluse dans la zone D définie par le Plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Ajaccio, traduisant un niveau de bruit moyen pondéré au cours de la journée (6h-22h) supérieur à 50 dB(A) mais inférieur à 55 dB(A) → La sensibilité de la zone d'étude vis-à-vis du bruit est modérée, des activités bruyantes se trouvant à proximité.	Modéré
Qualité de l'air	- Cuttoli-Corticchiato incluse dans la région à risques d'Ajaccio (zone sensible à la qualité de l'air), définie par Qualitair Corse - Qualité de l'air bonne dans son ensemble dans la vallée de la Gravona, malgré sa forte activité industrielle et le fort trafic généré dans la basse vallée à proximité d'Ajaccio - Zone d'étude présentant une bonne qualité de l'air, ainsi qu'un faible empoussièrément malgré la présence de la station de valorisation de matériaux inertes à proximité. En période de forts vents, le taux d'empoussièrément au droit de la plateforme de valorisation de la carrière, située entre 200 et 600 m environ de la zone d'étude, peut s'avérer plus élevé → La sensibilité vis-à-vis de la qualité de l'air est considérée comme modérée, des activités dégradant la qualité de l'air à proximité.	Modéré
Energie	- Consommation d'énergie en Corse à hauteur de 2,2 TWh en 2020, consommation en hausse depuis 2006 - Parc de production solaire représentant 17,2% de la capacité de production d'énergie en Corse en 2020 - Corse non autonome en production d'énergie - Centrale thermique de Vazzio située à environ 4,75 km au sud-ouest de la zone d'étude, centrale solaire (celle de Prunu) à environ 550 m au sud-est de la zone d'étude, seuil sur la Gravona pour la production d'hydroélectricité à environ 5,3 km en amont de la zone d'étude → La sensibilité du contexte énergétique est forte, les besoins en électricité étant forts et la Corse n'étant pas autonome en production d'énergie.	Fort
Vibration, lumière, chaleur, radiation	- Zone d'étude à proximité d'activités anthropiques émettrices de vibrations, mais qui se propagent dans l'espace sur de très faibles distances. Ces vibrations ne présentent pas de risque significatif au droit de la zone d'étude - Absence de source de lumière la nuit au droit de la zone d'étude, et zone d'étude non directement éclairée par les activités à proximité	Modéré

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	<p>- Zone d'étude concernée par une ambiance lumineuse diffuse, provenant des aires urbaines et de l'aéroport à proximité. Dans ce contexte de périphérie urbaine, la pollution lumineuse est présente, mais reste limitée par la taille de l'aire urbaine, qui abrite une population insulaire, plus significative en période estivale</p> <p>- Zone d'étude en périphérie de ville, en zone semi-naturelle, concernée par l'îlot global de chaleur formé par la proximité de l'aire urbaine et de la centrale thermique de Vazzino, et potentiellement par un îlot de chaleur du fait des activités émettrices de gaz à effet de serre à proximité de la zone d'étude (sites industriels)</p> <p>➔ La sensibilité vis-à-vis des vibrations, de la lumière, de la chaleur et des radiations est modérée, la zone d'étude étant en milieu industriel et en périphérie de ville.</p>	
Élimination et valorisation des déchets	<p>- Gestion et valorisation des déchets : réel enjeu sur l'île. Manque de structure d'accueil et de traitement</p> <p>- 4,52 tonnes de déchets photovoltaïques collectés en 2017 en Corse</p> <p>- A proximité de la zone d'étude, les déchets inertes peuvent être pris en charge (tri et valorisation) au niveau des carrières SGBC et du site Corse Concassage recyclage, à proximité de la zone d'étude (rayon de 5 km)</p> <p>➔ Vis-à-vis de la gestion des déchets, le contexte corse est tendu. La sensibilité est considérée comme modérée.</p>	Modéré
Paysage	<p>- Paysage se caractérisant par la large vallée de la Gravona, parcourue par la RT20 structurante, et est de plus en plus habité et urbanisé à mesure que l'on s'approche d'Ajaccio et du littoral. Les versants des collines douces sont habités</p> <p>- Perceptions immédiates de la zone d'étude importantes : site visible depuis la piste qui entoure le plan d'eau, car située en position haute par rapport à celui-ci. Berges du plan d'eau pour la plupart végétalisées avec des arbres et arbustes, formant des obstacles visuels assez clairsemés</p> <p>- Perceptions rapprochées de la zone d'étude limitées par la topographie et la végétation du secteur. Perceptions dynamiques absentes. Perceptions statiques se limitant à la plateforme de valorisation des matériaux et à l'habitation au lieu-dit « Piccacce » surplombant le plan d'eau</p> <p>- Perceptions éloignées depuis le Mont Aragnascu, depuis les hameaux de Pozzu Rossu et Finocchia. Les autres secteurs éloignés ne présentent pas de perceptions significatives, dynamiques ou statiques, du fait de la topographie et/ou de la végétation</p> <p>➔ La sensibilité du paysage local est modérée, la zone d'étude étant enclavée dans la vallée du Gravone mais perceptible depuis des points hauts et une habitation.</p>	Modéré
Patrimoine historique, paysager, culturel et archéologique	<p>- Zone d'étude concernée par aucun monument historique ou périmètre de protection de monument</p> <p>- Zone d'étude éloignée de tout site patrimonial remarquable et de tout site classé et inscrit, hors zone de présomption de prescription archéologique</p> <p>- Zone d'étude en dehors des sites archéologiques découverts sur le territoire communal</p> <p>➔ La sensibilité vis-à-vis du contexte patrimonial, historique et archéologique est nul.</p>	Nul

IV-EVOLUTION PROBABLE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT AVEC OU SANS PROJET

Les évolutions probables des aspects pertinents de l'environnement ont été analysées principalement au sein de la zone d'étude.

Dans le cas présent, ont été retenus comme « aspects pertinents de l'environnement » uniquement les enjeux définis comme **modérés à forts** dans l'état initial de l'environnement, objet de la Partie III de l'étude d'impact.

En effet, ce sont sur ces thématiques environnementales que les évolutions seront les plus notables en cas de mise en œuvre du projet et que les différences d'évolutions entre le « scénario sans projet » et le « scénario avec projet » seront potentiellement les plus significatives.

Une exception est faite pour les milieux naturels, pour lesquels l'ensemble des enjeux est étudié.

Les scénarios, ainsi que les éléments de l'état initial, sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 2. Evolution de l'état initial de l'environnement avec et sans projet

Aspects pertinents de l'état initial de l'environnement			Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – en période de fonctionnement du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation sans renouvellement de bail
Thématique	Rappel bref des enjeux	Niveau de l'enjeu			
Climat	Le contexte climatique présente une sensibilité forte au niveau mondial avec les problématiques de changement climatique, et forte également en Corse, vulnérable aux changements et tout changement entraînant des conséquences significatives sur l'environnement global.	Fort	En l'absence de mise en œuvre du projet, d'après les études récentes réalisées (cf. état initial), le climat évolue au fil des années vers des étés plus chauds et des périodes de sécheresse plus prononcées. Ce changement climatique engendre une augmentation de la vulnérabilité du territoire quant à la disponibilité en eaux superficielles et souterraines, le bilan hydrique des sols se modifie, la biodiversité des points d'eau s'appauvrit et l'eutrophisation des milieux s'accélère.	Le projet a un bilan positif d'émission de gaz à effet de serre au bout d'environ 3 années d'exploitation. Le projet permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour la production d'énergie par rapport à une technique plus classique de production d'énergie. Ainsi, le projet aura un effet positif sur le climat avec la production d'une énergie plus propre, toute proportion gardée.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. Après 20 années d'exploitation, le projet à lui-seul ne sera pas susceptible de faire évoluer le climat localement.
Géologie Géotechnique	Le contexte géologique présente une sensibilité modérée du fait du remembrement des sols par les activités carrière.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, après cessation de l'activité carrière en 2025, la structure géologique et géotechnique ne sera plus perturbée par les activités humaines. Une sédimentation pourra avoir lieu en période de crue de la Gravone, déposant des sédiments en fond de bassin, qui retrouvera une fonctionnalité naturelle.	Le projet en lui-même ne modifiera pas la structure géologique du terrain. Les conditions géotechniques seront prises en compte pour l'implantation des pieux.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. Après 20 années d'exploitation, le projet à lui-seul ne sera pas susceptible de faire évoluer la géologie locale.
Hydrogéologie Hydrologie et eaux superficielles Usages des eaux	Le contexte hydrogéologique présente une sensibilité forte du fait de la proximité potentielle de la nappe souterraine. Le contexte hydrologique présente une sensibilité forte du fait du positionnement de la zone d'étude dans le lit majeur de la Gravona. De nombreux usages des eaux superficielles et souterraines ont été identifiés localement. La sensibilité vis-à-vis des usages des eaux est considérée comme forte.	Fort	En l'absence de mise en œuvre du projet, il n'y aura pas de modification des écoulements une fois l'extraction du gisement terminée en 2025. Comme actuellement, les eaux de pluie s'infiltreront dans le sol et tomberont sur le plan d'eau. Le développement de la végétation participera à faciliter le drainage des sols sur les rives du bassin. Le risque de pollution accidentelle sera toujours présent en cas d'utilisation mal intentionnée des lieux, puisqu'il est possible d'y pénétrer. En effet, en l'absence de projet, le site sera utilisé pour les loisirs et la pêche.	Les panneaux seront positionnés sur le plan d'eau. Ils ne modifieront pas les conditions d'écoulement des eaux pluviales. Les infrastructures terrestres n'offriront que peu de surface imperméabilisées (quelques centaines de m ²), ne modifiant ni les écoulements pluviaux, ni la recharge de la nappe. Le risque de pollution de la nappe et des eaux superficielles persistera pendant la phase travaux et la phase exploitation du parc photovoltaïque, mais sera réduit grâce à des mesures de prévention du risque, l'entretien du site et l'absence de stockage de produits chimiques sur place.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. Le démantèlement des panneaux et de la structure ne sera pas susceptible de porter atteinte aux eaux superficielles et souterraines. Le risque de pollution accidentelle sera présent en phase de démantèlement (présence d'engins de chantier) mais sera nul en phase post-exploitation (hors autre utilisation identifiée du site, non connue à ce jour).
Zonage réglementaire vis-à-vis des eaux	Le contexte réglementaire en lien avec les eaux présente une sensibilité modérée du fait du positionnement de la zone d'étude à proximité immédiate de la Gravona, fleuve d'intérêt pour la pêche, mais hors zonage réglementaire en lien avec une sensibilité environnementale.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, les changements réglementaires par rapport à l'état initial de l'environnement ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	En cas de mise en œuvre du projet, les changements réglementaires par rapport à l'état initial de l'environnement ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	En phase de post-exploitation, les changements réglementaires par rapport à l'état initial de l'environnement ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.
Risques naturels	La sensibilité de la zone d'étude au regard du risque inondation est forte au droit de la zone d'étude puisque située en zone inondable de la Gravona.	Fort	En l'absence de mise en œuvre du projet, il n'y aura pas de modification des écoulements. Comme actuellement le plan d'eau sera soumis au risque inondation.	En cas de mise en œuvre du projet, la direction préférentielle des écoulements sur le site sera préservée en phase de fonctionnement. Les aménagements se trouveront sur la plateforme actuellement présente sur la zone d'étude, hors zone inondable définie au PPRI. Le projet ne remaniant pas de zone inondable, il n'aggravera pas le risque inondation. Concernant le risque feu de forêt, il n'est pas prévu de modifier la ripisylve (pas de défrichement). Le projet respectera les prescriptions du SDIS2B, notamment le débroussaillage et la présence d'une citerne à eau. Ainsi, le risque feu de forêt sera maîtrisé au droit du projet.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. Le démantèlement des panneaux et de la structure ne sera pas susceptible de modifier les risques naturels. En phase post-exploitation, le projet ne sera pas susceptible de modifier les risques naturels localement. Le site reprendra son aspect et ses propriétés initiales.

Aspects pertinents de l'état initial de l'environnement			Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – en période de fonctionnement du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation sans renouvellement de bail
Thématique	Rappel bref des enjeux	Niveau de l'enjeu			
Milieux naturels	<p>Fonctionnalités écologiques et habitat naturels :</p> <p>La zone d'étude correspond à un bassin artificiel de grande surface accueillant des communautés de poissons communs avec quelques individus de 2 espèces patrimoniales probablement issues de débordements de la Gravone limitrophes. Les berges sont majoritairement très abruptes ce qui limite significativement l'interface eau-terre et l'expression des milieux naturels de grand intérêt écologique associés.</p> <p>Malgré cela, le temps a permis à une étroite, mais mûre ripisylve de s'installer en partie Sud du bassin et à une mosaïque de roselière et jeunes aulnaies sur le reste du bassin. Les plateformes minérales de l'exploitation de la carrière au Nord, Est et Ouest accueillent des enjeux écologiques spécifiques qui trouvent ici des milieux de substitution à leur optimum écologique. Le site est assez bien relié au réseau écologique de plus grande échelle grâce à la présence de la Gravone à l'Ouest et de 2 autres plans d'eau au Nord et au Sud et à son insertion dans un large corridor naturel et agricole dans un sens Nord-Sud conduisant à la baie d'Ajaccio au Sud (mais interrompu par l'aéroport) et au vallon de la Gravone au Nord, porte d'entrée vers les reliefs naturels de l'intérieur de la Corse.</p>	Modéré	<p>En l'absence de la mise en œuvre du projet, à l'heure de l'écriture du présent rapport, le devenir précis du site est incertain.</p> <p>En effet, le site est actuellement occupé par la gravière SGBC qui est sur la fin de son exploitation, cette dernière étant autorisée jusqu'à l'année 2025. La carrière, d'après son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, doit remettre en état son site à la fin de son exploitation. Dans le cas du bassin cette remise en état devrait correspondre à un nivellement de toutes les berges du bassin afin d'en adoucir la pente, à la création de berges sinueuses et globalement à des aménagements du pourtour permettant de maximiser les fonctionnalités écologiques de ce bassin qui devait devenir un bassin de loisirs principalement tourné vers l'activité de pêche. Le bassin en l'absence du projet doit ainsi réglementairement se tourner vers ce futur. Néanmoins ce réaménagement prévu n'a toujours pas été amorcé. Le site, malgré l'absence de berges à pente douce sinueuses, s'est tout de même renaturé et des enjeux écologiques sont arrivés au cours du temps. De ce fait il est aujourd'hui assez improbable que ce type d'aménagements voie le jour, du moins pas tel que cela était initialement prévu car cela entraînera à court terme une destruction significative d'habitats et d'espèces protégées, soit un but inverse à celui recherché. Seuls des aménagements des berges encore artificialisées ou directement depuis le plan d'eau afin d'en rehausser localement le plancher et donc de créer des zones de faible profondeur, très intéressantes du point de vue écologique, serait possible sans incidence sur la biodiversité déjà en place.</p> <p>Mais ce réaménagement est théoriquement contraire à ce qu'impose réglementairement l'arrêté préfectoral initial. C'est pourquoi le futur de ce site en l'absence du projet est jugé incertain. Ce qui est néanmoins avéré c'est que le bassin restera en place, ne sera pas comblé, et sera toujours intéressant pour la biodiversité, sans être dans un état écologique optimal.</p>	<p>Le projet en lui-même et uniquement le projet n'apportera que très peu de changement par rapport au scénario sans projet décrit ci-contre. En effet la très grande majorité de ses emprises seront flottantes, posées sur l'habitat de plan d'eau. Quelques petits locaux techniques seront disposés en partie Est au sein d'une zone de plateforme rudérale très peu intéressante écologiquement.</p> <p>Seule la clôture du site sera une modification notable par rapport au scénario sans projet car cela changera radicalement la fréquentation du site par le grand public. La clôture sera perméable à la petite faune donc les fonctionnalités écologiques de type corridors ne seront pas significativement modifiées, la grande faune étant de toute manière presque absente du secteur, trop proche de l'agglomération d'Ajaccio. Cette absence de public aura peu d'incidence sur l'évolution des habitats et fonctionnalités mais en aura sur la flore et surtout la faune, abordées dans les 2 lignes suivantes.</p> <p>Considérant les mesures ERC associées au projet, celles de sanctuarisation et restauration écologique de la partie Nord et d'aménagement de mares temporaires à l'ouest et à l'Est apporteront des différences très significatives par rapport au scénario sans projet. De nouveaux habitats naturels feront leur apparition localement (mare temporaire méditerranéenne, canal peu profond, cariçaie...) ou se verront significativement étendues (saulaies, roselières...). Ces nouveaux habitats représenteront de nouvelles fonctionnalités écologiques (entomofaune particulière associée, flore aquatique typique, espaces de reproduction d'avifaune et batrachofaune...). Ces aménagements se rapprochent de ce qui aurait déjà dû être réalisé sur place dans le cadre de la remise en état du site d'exploitation de la carrière SGBC et en quelque sorte « compenserait » cette absence de réaménagements depuis plusieurs décennies.</p>	<p>Considérant que les emprises du projet sont presque exclusivement aquatiques à l'exception de quelques dizaines de mètres carrés de locaux techniques et de la clôture périphérique, le démantèlement et l'évacuation de la centrale n'apportera aucune différence notable par rapport à la situation d'exploitation du projet.</p>
		<p>Flore :</p> <p>Les pourtours du bassin accueillent 7 espèces végétales patrimoniales, mais le double d'espèces exotiques envahissantes ce qui est assez notable étant donné que la Corse reste d'ordinaire assez épargnée par les EVEC.</p> <p>Une espèce est hautement patrimoniale et peut-être inédite et revêt donc un très fort enjeu, deux autres ont également un enjeu élevé en raison de leur endémisme et rareté au sein de la Corse tandis que les autres sont assez communes. Peu d'individus des espèces d'enjeu élevée est représenté autour de ce bassin, contrairement aux EVEC.</p>	Modéré	<p>En l'absence du projet la flore colonisera les emprises terrestres de la carrière une fois que celle-ci aura libéré les lieux après son exploitation. Les espaces de bords du plan d'eau au Nord du site se verront très probablement colonisés par des héliophytes, dominées par le phragmite comme cela a été le cas sur le reste du bassin, puis à plus long terme une bande boisée d'aulnes et de saules. Sur les espaces plus en retrait de la ligne d'eau la végétation rudérale colonisera les anciennes plateformes minérales utilisées par la carrière et il y a de grande chance que les espèces exotiques envahissantes présentes sur le reste du bassin profitent de la libération de ces emprises pour fortement s'installer, au détriment de la diversité floristique</p>	<p>La flore exotique envahissante sera suivie et gérée via l'application de la séquence ERC du projet, de ce fait elle n'augmentera pas voire diminuera légèrement en représentation dans les parties Nord, Ouest et Est du bassin. L'intérêt floristique, en ce sens, s'améliorera dans le scénario avec projet.</p> <p>La flore patrimoniale devrait à minima se maintenir localement en représentativité. Néanmoins les milieux rudéraux favorables à quelques espèces patrimoniales observées lors des inventaires disparaîtront rapidement du site, laissant la place à des milieux herbacés humides, des cordons d'héliophytes, ripisylves, des bras d'eau douce de faible profondeur, des berges de pente douce de plan d'eau</p>

Aspects pertinents de l'état initial de l'environnement			Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – en période de fonctionnement du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation sans renouvellement de bail
Thématique	Rappel bref des enjeux	Niveau de l'enjeu			
			<p>autochtone. Sur le moyen terme cependant l'état écologique devrait revenir à un état plus typique, une fois les milieux cicatrisés. Peu d'espèce patrimoniale serait attendue dans ce type de milieu, si ce n'est les quelques espèces avérées à ces endroits en 2021-2022 qui se maintiendront quelques années puis disparaîtront avec la fin des conditions rudérales du site. Le reste du site changera beaucoup moins car la plupart des milieux sont mûres.</p>	<p>laissant la place à l'expression d'un gradient d'humidité pédologique... Autant de milieux propices à la diversification spécifique de la flore, dont un cortège d'espèces patrimoniales.</p> <p>Localement la diversité et la patrimonialité floristique devrait augmenter.</p>	
Milieux naturels	<p>Faune :</p> <p>Malgré l'état artificiel et écologiquement peu optimal du plan d'eau en lui-même (très profond) et de ses berges (abruptes, très linéaires et étroites) la tranquillité du site et le temps passé depuis le début du creusement du bassin par la carrière a permis à un spectre assez large de la biodiversité de s'installer dans la zone d'étude.</p> <p>Le cortège des oiseaux est le plus représenté avec 68 espèces identifiées. Néanmoins seules 6 sont patrimoniales localement, les autres sont communes à très communes ou patrimoniales mais n'utilisent le site qu'en transit ou en halte migratoire. Un tel plan d'eau laissait attendre une forte représentation des oiseaux d'eau hivernants et/ou migrateurs mais il n'en a rien été, le bassin est trop profond et ses berges trop abruptes pour présenter cet intérêt pour l'avifaune. Le Blongios nain et le Guêpier d'Europe sont finalement les deux espèces les plus emblématiques de l'enjeu avifaunistique local et témoignent de l'intérêt et de la fonctionnalité du bassin. Les amphibiens sont également bien implantés avec une présence à la fois des amphibiens, des milieux humides pérennes et des milieux temporaires pionniers, dont le très emblématique Crapaud vert, présent sur les pistes et la plateforme minérale Nord. Les reptiles sont également à signaler car une carapace de Tortue d'Hermann et quelques couleuvres ont été vues, mais les milieux utilisés sont extérieurs au bassin et à ses berges. Ils témoignent ainsi plus de l'intérêt du pourtour du secteur d'étude plutôt que du secteur d'étude en lui-même. Les chiroptères utilisent également beaucoup la périphérie du plan d'eau comme c'est classiquement le cas. Les insectes et mammifères terrestres ont localement très peu de représentants témoignant d'un intérêt écologique particulier du plan d'eau.</p>	Assez fort	<p>Pour la faune, en l'absence du projet et peu importe que des travaux de nivellement des berges soient ou non réalisés le site sera très probablement davantage fréquenté qu'à l'heure actuelle par le grand public, déjà très présent durant les weekend et périodes de non-extraction de la carrière. Des pêcheurs, chasseurs ou promeneurs fréquentent déjà le bassin ainsi que les 2 bassins voisins. La tranquillité du site devrait donc finalement assez probablement diminuer. Cela sera sans doute de nature à accentuer la perturbation sur la colonie de Guêpiers d'Europe, déjà fragile, en partie Nord du site. Le Blongios nain est moins cantonné à un endroit précis du site que le Guêpier mais les roselières les plus favorables à sa reproduction sont justement en partie Nord du site, la seule partie présentant des berges non abruptes et un accès facilité à l'eau, donc la partie la plus fréquentée par le public. Cela est plus incertain mais l'espèce devrait pâtir de cette fréquentation.</p> <p>Le reste de la biodiversité ne devrait en revanche pas subir d'incidence notable par cette fréquentation du public, en l'absence du projet les espèces vues en 2021-2022 resteront implantées durablement sur site. Peu d'évolution des communautés sont attendues considérant que la majorité des milieux sont mûres et que les fonctionnalités des seules parties qui évolueront, les plateformes minérales, auront de faibles fonctionnalités écologiques. Le Crapaud vert pourrait voir ses milieux diminuer en nombre à la défaveur de la fréquentation du pourtour du bassin par des poids lourds, creusant les ornières qu'il exploite. Mais la fréquentation du public pourrait contrecarrer cela, maintenant donc l'équilibre de l'apparition et la disparition de milieux pour l'espèce localement.</p>	<p>Avec le projet le site sera totalement clôturé et donc protégé de la fréquentation impactante du public. A cela s'ajoute le reste des mesures ERC qui augmentera les niches écologiques, la superficie et la diversité des habitats naturels.</p> <p>Ainsi il est attendu pour le Guêpier d'Europe une tranquillité accrue aux abords de la colonie et une augmentation de la qualité et de la quantité des ressources alimentaires grâce à la restauration écologique. La santé de la colonie devrait donc s'améliorer et le succès de reproduction être plus régulier. Le Blongios nain gagnera des espaces de reproduction via l'augmentation des surfaces de roselières et celles-ci seront plus favorables à sa reproduction car ils recherchent les roselières en eau mais de faible profondeur, ce qui est très peu le cas autour du bassin actuellement en raison de la forte pente des berges.</p> <p>Le Petit Gravelot verra la surface d'habitat qui lui est favorable fortement diminuer car la restauration écologique du Nord du site supprimera les plateformes minérales de la carrière qu'il fréquente mais cela constituait un habitat secondaire et la limite Nord du bassin limitrophe au Nord, directement en lien avec la Gravone, regorge de très grandes surfaces d'habitat optimal pour l'espèce qui continuera donc à être présente sur place et viendra fréquenter ponctuellement les abords du bassin de la centrale PV en alimentation tel qu'il le fait déjà actuellement.</p> <p>Le reste des oiseaux, qui subira beaucoup moins voire aucun impact du projet est donc moins ciblé par la séquence ERC et ainsi présentera beaucoup moins d'évolution que la situation actuelle ou la situation sans projet. Il est toutefois attendu que l'amélioration des conditions écologiques du Nord du bassin et la matérialisation de vrais espaces de transition entre la terre et l'eau sera de nature à améliorer l'attrait du site pour les oiseaux d'eau hivernants, cortège quasi absent actuellement. Notons que la présence de la centrale en elle-même pourrait être de nature à repousser visuellement ce cortège, les retours d'expérience en la matière sont encore bien trop peu nombreux pour pouvoir avoir une idée juste et précise sur ce sujet.</p>	<p>Considérant que les emprises du projet sont presque exclusivement aquatiques à l'exception de quelques dizaines de mètres carrés de locaux techniques et de la clôture périphérique, le démantèlement et l'évacuation de la centrale n'apportera aucune différence notable par rapport à la situation d'exploitation du projet. Après les 30 années d'exploitation du projet, la zone Nord renaturée devrait être bien plus difficile à fréquenter pour du public extérieur, du moins en véhicule motorisé (nombreux arbres, hautes herbes et buissons sur la piste d'accès, mares pérennes et bras d'eau matérialisant une île). De ce fait les fréquentations et nuisances associées devraient être moindres que le scénario sans projet gardant au Nord un secteur très accessible depuis l'extérieur. Ainsi il est estimé que même après le démantèlement du projet la situation reste similaire à celle de la période d'exploitation du projet pour la faune.</p>

Aspects pertinents de l'état initial de l'environnement			Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – en période de fonctionnement du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation sans renouvellement de bail
Thématique	Rappel bref des enjeux	Niveau de l'enjeu			
				<p>Les poissons gagneront un espace de reproduction et de maturation des alevins grâce au petit chenal peu profond creusé. Le reste des berges du bassin restera tel quel, plutôt favorables, notamment au niveau des zones où les aulnes mûres s'avancent sur l'eau, gage de la présence d'habitats dans leurs racines et branches immergées. La centrale apportera une ombre forte sur le plan d'eau et pourra ainsi limiter significativement la quantité de phytoplancton. Néanmoins cela concerne uniquement le centre du bassin, très profond et d'ores et déjà peu favorable à l'ichtyofaune, cela permettra aussi à l'eau de moins chauffer ce qui pourra être un élément bénéfique lors des saisons chaudes, attendues de plus en plus intenses via le réchauffement climatique. Le Crapaud vert et le Discoglosse sarde verront leurs zones de reproduction être diluées sur les pourtours Nord, Ouest et Est du bassin tandis qu'en situation actuelle la majorité des zones favorables se situent au Nord. De plus elles seront maintenues en bon état sur le long terme, gommant ainsi les fluctuations interannuelles d'état écologique et de disponibilité des ornières actuelles. De ce fait sur le long terme avec le projet ces deux espèces devraient renforcer leur population locale. Les amphibiens des milieux aquatiques et humides pérennes suivront la même évolution grâce à la protection de la mare nord-est existante, à la sanctuarisation du site et à la création de nouvelles mares pérennes en partie Nord.</p> <p>Le reste de la biodiversité se maintiendra sans différence visible sur place, peut-être à l'exception des Odonates et autre entomofaune aquatique qui bénéficieront d'une amélioration locale au Nord du bassin.</p>	
Activités économiques Agriculture	La sensibilité économique du secteur est modérée, Cuttoli-Corticchiato étant une commune de vallée assez dynamique économiquement.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, le site n'aura pas de vocation industrielle une fois son exploitation de gisement terminée. Le site redeviendra à vocation naturelle et touristique (pêche de loisir), perdant ainsi sa fonction industrielle participant au dynamisme économique local.	En cas de mise en œuvre du projet, celui-ci participera à la vie économique du secteur en sollicitant de la ressource et des moyens humains pour sa mise en place et la maintenance des panneaux, ainsi qu'en produisant de l'électricité pour alimenter la région.	Après démantèlement du projet, le site redeviendra à vocation naturelle, sans que son devenir ne soit figé à ce stade.
Occupation des sols et abords	La zone d'étude est artificielle, mais a tout de même caractère naturel. Peu d'habitation se situe à proximité mais un hameau est proche. La sensibilité est alors considérée comme modérée.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, le site redeviendra à vocation naturelle avec une utilisation pour la pêche de loisir.	Le projet de parc photovoltaïque maintiendra une activité industrielle sur le site : production d'électricité.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale a minima, soit un bassin semi-naturel, en l'absence d'une autre utilisation ultérieure du site.
Tourisme et loisirs	La sensibilité vis-à-vis du contexte touristique est modérée au droit de la zone d'étude, puisque accessible aux randonneurs.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, le site redeviendra à vocation naturelle et sera mis à disposition des pêcheurs et des randonneurs.	Le projet empêchera l'utilisation du site en bassin de pêche, puisqu'il sera clôturé.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale a minima, soit un bassin semi-naturel, en l'absence d'une autre utilisation ultérieure du site. En cas de recolonisation du bassin par des poissons, celui-ci pourra servir pour la pêche de loisir

Aspects pertinents de l'état initial de l'environnement			Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – en période de fonctionnement du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation sans renouvellement de bail
Thématique	Rappel bref des enjeux	Niveau de l'enjeu			
					suivant les souhaits du propriétaire. Les efforts d'intégration paysagère et de biodiversité pourra arrêter des visiteurs.
Risques technologiques	La sensibilité vis-à-vis du risque technologique est considérée comme forte, la zone d'étude étant concernée par l'activité ICPE carrière et étant dans un contexte de zone industrielle présentant des risques technologiques.	Fort	En l'absence de mise en œuvre du projet, les réseaux ne seront pas modifiés, dans le cas où aucune autre activité industrielle ne s'installerait sur la zone.	En phase de fonctionnement, le projet ne modifiera pas le réseau aérien actuel. Le parc sera relié à un poste de distribution situé à l'extérieur du site. Le projet participera au développement du réseau électrique.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. Le site sera démantelé, et les réseaux électriques seront rétablis. En post-exploitation, il n'y aura pas d'effet sur le réseau.
Sites et sols pollués	Du fait de l'antériorité d'activité sur la zone d'étude, la sensibilité vis-à-vis des sites et sols pollués est considérée comme forte.	Fort	En l'absence de mise en œuvre du projet, le site sera fréquenté par des randonneurs, des pêcheurs, des chasseurs... Etant ouvert au public, un dépôt d'ordures sauvages ne peut être exclu, pouvant entraîner une pollution ponctuelle des eaux et des sols.	Le projet permettra d'installer une activité sur un sol dégradé, et d'installer une surveillance sur le site, limitant ainsi le risque de pollution volontaire. Le risque de pollution chronique est négligeable en phase d'exploitation du fait des mesures prises. En cas de pollution accidentelle, elle serait traitée localement par absorption de la pollution.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. En phase post-exploitation le site retrouvera son usage initial. A ce stade, le caractère pollué du site et des alentours ne peut être évalué moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.
Bruit	La sensibilité de la zone d'étude vis-à-vis du bruit est modérée, des activités bruyantes se trouvant à proximité.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, l'activité d'exploitation de la gravière cessera début janvier 2025. L'activité anthropique au droit du bassin diminuera donc.	Le projet dans sa phase travaux sera générateur de bruit. En phase exploitation, le bruit sera très faible (ventilateurs des locaux techniques uniquement).	En post-exploitation, les nuisances sonores se limiteront aux travaux de démantèlement.
Qualité de l'air	La sensibilité vis-à-vis de la qualité de l'air est considérée comme modérée, des activités dégradant la qualité de l'air à proximité.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, la qualité de l'air s'améliorera du fait de l'arrêt d'exploitation de la gravière. Les changements de la qualité de l'air locaux à long terme ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	Le projet aura une incidence négligeable sur la qualité de l'air en période de fonctionnement, le projet n'est pas de nature à rejeter des polluants atmosphériques. Ainsi, en cas de mise en œuvre du projet, l'évolution probable de l'environnement restera très faible et localisée.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l'absence d'une autre utilisation ultérieure du site. Il n'y aura alors aucun impact final sur la qualité de l'air, excepté en phase démantèlement (utilisation d'engins).
Energie	La sensibilité du contexte énergétique est forte, les besoins en électricité étant forte et la Corse n'étant pas autonome en production d'énergie.	Fort	En l'absence de mise en œuvre du projet, le site redeviendra un plan d'eau semi-naturel, sans plus-value énergétique.	En cas de mise en œuvre du projet, le site participera à la production d'énergies renouvelables de la Corse, ayant pour objectif l'atteinte de l'autonomie énergétique d'ici à 2050.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. En phase post-exploitation, il n'y aura plus de production d'énergie verte au droit de ce site.
Vibration, lumière, chaleur, radiation	La sensibilité vis-à-vis des vibrations, de la lumière, de la chaleur et des radiations est modérée, la zone d'étude étant en milieu industriel et en périphérie de ville.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, le site restera en périphérie de ville et de zone d'activités, recevant les pollutions lumineuses locales.	La mise en œuvre du projet ainsi que l'exploitation du parc sont peu susceptibles d'émettre des vibrations, et des radiations. Les panneaux créeront une ombre portée sur le plan d'eau, allant limiter l'évaporation du plan d'eau et diminuer la température de l'eau en surface.	En phase post-exploitation, après démantèlement, les conditions initiales seront de retour.
Elimination et valorisation des déchets	Vis-à-vis de la gestion des déchets, le contexte corse est tendu. La sensibilité est considérée comme modérée.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, la zone d'étude n'est pas susceptible de produire des déchets, hors installation d'une nouvelle activité pouvant être génératrice de déchets.	Le projet sera source de déchets lors de sa réalisation et de sa maintenance, qui restent très limités au vue de la nature des travaux et de l'activité.	Le projet sera démantelé après environ 20 ans d'exploitation en cas de non-renouvellement de bail. Les déchets issus du démantèlement seront triés, recyclés et envoyés vers des filières de traitement adaptées. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l'absence d'une autre utilisation ultérieure du site. Il n'y aura alors aucun impact final sur les déchets.

Aspects pertinents de l'état initial de l'environnement			Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – en période de fonctionnement du projet	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation sans renouvellement de bail
Thématique	Rappel bref des enjeux	Niveau de l'enjeu			
Paysage	La sensibilité du paysage local est modérée, la zone d'étude étant enclavée dans la vallée du Gravone mais perceptible depuis des points hauts et une habitation.	Modéré	En l'absence de mise en œuvre du projet, le site retrouvera une vocation naturelle, s'insérant parfaitement dans le paysage local de la Gravone.	Le projet changera la perception locale du site, avec des aménagements pour la biodiversité changeant par rapport à ceux prévus en réaménagement de la carrière. Une clôture sera mise en place sur le pourtour du bassin.	En post-exploitation, l'ensemble des installations sera démantelé, et la zone redeviendra semi-naturelle, en l'absence d'autre occupation de la zone.

De manière globale, la mise en œuvre du projet aura des incidences positives, notamment en aidant les berges du site à retrouver une fonctionnalité écologique plus rapidement qu'en l'absence d'intervention. Le projet permettra également de sécuriser le site en y positionnant des clôtures et une surveillance.

V-ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET, DES MESURES ENVISAGEES ET DES MODALITES DE SUIVI

1. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PROPOSEES

Les incidences sont classées suivants les catégories suivantes :

Positives	Nulles	Négligeables	Faibles	Modérées	Assez fortes	Fortes
-----------	--------	--------------	---------	----------	--------------	--------

Type = type d'incidence
Nég. : Négative – P : Positive

Durée pert. = Durée de la perturbation
T : Temporaire – P : Permanent

Durée de l'effet :
CT : Court Terme – MT : Moyen Terme – LT : Long Terme

Mesures :
E : Evitement – R : Réduction – A : Accompagnement – C : Compensation

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Climat Changement climatique	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence d'effet direct significatif des travaux sur le climat du secteur	-	-	-	-	Nulles	- E : Interdiction de brûlage et écobuage - R : Limitation des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre par organisation du chantier (engins aux normes et entretenus, vitesse de déplacement à 30 km/h, déplacements optimisés, sensibilisation du personnel...)	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales Suivi de la consommation en carburant	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Emissions de gaz à effet de serre par combustion de carburant des engins de chantier - 173 camions et 5 à 30 personnes par jour pour la réalisation des travaux, qui dureront 6 mois - 9 850 t eqCO ₂ rejetés, principalement dû à la production des panneaux - Chantier peu vulnérable aux effets du changement climatique (chantier court, sur 6 mois)	Nég.	T	LT	R	Faibles			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Effet sur le microclimat (modification de la température sur et sous les panneaux – îlot de chaleur) - Création d'une zone d'ombre sur la surface du plan d'eau - Modification de l'évaporation naturelle du plan d'eau	Nég.	P	CT	P	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Maintenance et entretien du parc : estimation de 8,4 t eqCO ₂ /an - Evitement de 300 g CO ₂ /kWh/an produit, soit 7 372,9 tonnes CO ₂ /an pour l'ensemble de l'installation : impact positif sur le climat	Pos.	P	LT	R	Positives	/	/	Positives

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
		<ul style="list-style-type: none"> - Bilan GES positif, 3 ans de fonctionnement du parc pour produire l'énergie nécessaire à l'entièreté de son cycle de vie. Production de 9 fois moins de gaz à effet de serre qu'une centrale à charbon, mais 7 fois plus qu'une centrale nucléaire. - Site non vulnérable au changement climatique 								
Sol Sous-sol Topographie	Travaux	<u>Effets directs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage : peu d'incidence car conservation de la végétation globale - Tassement et imperméabilisation : 100 m² de base vie, peu d'imperméabilisation et de remaniement des sols - Altération des sols du fait de l'ancrage des panneaux, suivant le type d'ancrage utilisé - Modification de la berge au droit de la zone de montage de la centrale - Pas d'incidence sur la topographie générale, la zone étant relativement plane, pas de travaux de terrassement d'ampleur 	Nég.	T	MT	P	Faibles	<ul style="list-style-type: none"> - E : Géotechnique : investigations complémentaires à prévoir en phase PRO - R : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des sols et des eaux : chantier à au moins 5 m des berges du plan d'eau, entretien des engins hors zone chantier, kit anti-pollution dans les engins, aucun stockage de carburant sur le chantier, stationnement sur aire étanche, procédure en cas de déversement accidentel... - R : Emprises chantier limitées, balisées et strictement respectées 	Suivi du chantier par le MOA Établissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution accidentelle par déversement de substances polluantes du fait de la présence d'engins de chantier - Pas d'incidence indirecte prévisible et significative sur la topographie locale 	Nég.	T	LT	R	Faibles	Négligeables		
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Imperméabilisation sur environ 240 m² (locaux techniques et citernes), comparé au 23 ha d'emprise projet - Pas d'imperméabilisation des sols prévue pour les zones de circulation - Gestion des eaux pluviales par infiltration - Aucune nouvelle perturbation des sols une fois le projet en place 	Nég.	T	MT	P	Négligeables	<ul style="list-style-type: none"> - E : Absence de stockage de produit sur site pour la maintenance - E : Interdiction d'utilisation de produit phytosanitaire - R : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des sols et des eaux : kit anti-pollution, matériel en bon état de fonctionnement, plan de sécurité en cas de pollution éventuelle 	Entretien régulier du site Système de vidéosurveillance	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution accidentelle du fait de la présence de véhicules légers et engins mécaniques pour la maintenance et l'entretien du site 	Nég.	T	LT	R	Faibles	<ul style="list-style-type: none"> - R : Site clôturé, fermé avec portail et sous vidéosurveillance 		Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
		- Absence de stockage de produit en phase de fonctionnement								
Eaux souterraines	Travaux	<u>Effets directs</u> - Pas de perturbation du processus de recharge de la nappe au droit de la zone de travaux - Absence de prélèvement d'eau dans la nappe en phase travaux - Rencontre possible de la nappe souterraine lors des travaux de mise en place des ancrages	Nég.	T	MT	L	Modérées	- E : Géotechnique : investigations complémentaires à prévoir en phase PRO - R : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des sols et des eaux : entretien des engins hors zone chantier, kit anti-pollution dans les engins, aucun stockage de carburant sur le chantier, stationnement sur aire étanche, procédure en cas de déversement accidentel... - R : Emprises chantier limitées, balisées et strictement respectées	Suivi du chantier par le MOA Établissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Faibles
		<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution accidentelle par déversement de substances polluantes du fait de la présence d'engins de chantier, s'infiltrant dans le sol puis atteignant la nappe - Captage AEP (puits de Baleone) à 800 m en aval des travaux – pollution potentielle	Nég.	T	LT	R	Modérées	- A : Protocole d'alerte en cas de pollution au droit du captage maintenu - A : Suivi du niveau piézométrique et de la qualité des eaux souterraines en amont et en aval du site par SGBC en post-exploitation / partage de la donnée avec Corsica Energia		Faibles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet sans impact direct et significatif sur la qualité des eaux souterraines en phase de fonctionnement - Peu de surface imperméabilisée (20 m²) - Pas de prélèvement en eau nécessaire et prévu - Recharge en eau de la nappe au droit de la zone du projet toujours présente en situation projet – impluvium non modifié de façon générale - Pas de perturbation de la nappe du fait de l'ancrage une fois en place	-	-	-	-	Nulles	- E : Absence d'utilisation de produit de lavage des panneaux - E : Absence de stockage de produit sur site pour la maintenance - E : Interdiction d'utilisation de produit phytosanitaire - R : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des sols et des eaux : kit anti-pollution, matériel en bon état de fonctionnement, transformateurs sur bac de rétention étanche, plan de sécurité en cas de pollution éventuelle	Système de vidéosurveillance Visite régulière du site Protocole d'alerte pollution	Nulles
<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution accidentelle du fait de la présence de véhicules légers pour la maintenance et l'entretien du site et de la présence de transformateurs - Risque de pollution chronique négligeable du fait du non-entraînement de substances toxiques par les eaux de pluie ruisselant sur les panneaux - Nettoyage des panneaux non susceptible d'entraîner des substances dans les eaux	Nég.	T	LT	R	Faibles	- R : Site clôturé, fermé avec portail et sous vidéosurveillance - A : Protocole d'alerte en cas de pollution au droit du captage maintenu	Négligeables			

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
		- Captage AEP (puits de Baleone) à 800 m en aval du site – pollution potentielle								
Eaux superficielles	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence de sollicitation de la ressource pour les besoins des travaux - Pas de rejet direct dans la Gravone ni dans le plan d'eau - Travaux en eau : placement des panneaux/passerelles, câblages, ancrage des panneaux - Rehausse minimale du niveau d'eau du plan d'eau - Perturbation temporaire de la turbidité de l'eau du plan d'eau	Nég.	T et P	CT	L	Modérées	- E : Absence de rejet chantier dans le milieu naturel extérieur - E : Clôture positionnée à plus de 5 m du plan d'eau - R : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des sols et des eaux : entretien des engins hors zone chantier, kit anti-pollution dans les engins, aucun stockage de carburant sur le chantier, stationnement sur aire étanche, procédure en cas de déversement accidentel... - R : Emprises chantier limitées, balisées et strictement respectées	Suivi du chantier par le MOA Établissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Faibles
		<u>Effets indirects</u> - Pollution accidentelle liée à un éventuel déversement - Mise en suspension de particules dans le plan d'eau - Rejets indirects possibles dans les ruisseaux par mise en suspension de particules fines uniquement	Nég.	T	LT	R	Modérées	- R : Travaux depuis les berges - R : Travaux d'ancrage devant respecter les fonds du plan d'eau - R : Zodiacs aux normes et correctement entretenus - A : Suivi de la qualité des eaux du plan d'eau		Faibles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Modification légère du ruissellement des eaux sur le site du fait de la présence de quelques ouvrages en dur - Pas de sollicitation de la ressource en eau superficielle - Pas de rejet direct dans les eaux superficielles - Pas de modification des écoulements superficiels, idem situation actuelle	Nég.	T	MT	L	Négligeables	- E : Absence d'utilisation de produit de lavage des panneaux - R : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des sols et des eaux : kit anti-pollution, matériel en bon état de fonctionnement, transformateurs sur bac de rétention étanche, plan de sécurité en cas de pollution éventuelle	Visite régulière du site Site sous vidéosurveillance	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution chronique liée à la circulation des véhicules et des zodiacs - Risque de pollution accidentelle (transformateurs sur l'eau) - Pas d'effet significatif du système d'ancrage (pas de liquide de graissage ou antifouling) - Risque de dégradation des plastiques immergés - Risque de pollution via le nettoyage des panneaux	Nég.	T	LT	R	Modérées	- R : Eléments résistant aux effets de dégradation de l'eau, des écarts de température, et du soleil		Faibles

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles	
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue					
Risques naturels	Travaux	<u>Effets directs</u> - Risque inondation : une partie des travaux en zone inondable - Risque incendie : accident sur le chantier susceptible de provoquer un départ de feu - Risque mouvement de terrain : RAS, berges stables une fois réaménagées par le carrier (hors ancrage sur berges)		Nég.	T	MT	R	Nulles à modérées (Selon les risques)	- E : Sources incendie éloignées des zones boisées en phase travaux - E : Interdiction de brûlage et écobuage - E : Travaux hors période de risque fort inondation - E : Etude géotechnique en phase PRO pour la stabilité des berges - R : Bulletins d'alerte crue surveillés - R : Interruption des travaux en cas d'alerte crue de la Gravone - R : Limitation du nombre d'engins sur le chantier - R : Débroussaillage des abords du chantier avant début des travaux - A : Plan d'évacuation en cas de crue	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Nulles à faibles (Selon les risques)
		<u>Effets indirects</u> Pas d'effet indirect		-	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Risque inondation : panneaux en zone inondable, installations annexes hors zone inondable – dangerosité en période de maintenance et d'entretien - Risque incendie : dysfonctionnement sur le site susceptible de provoquer un départ de feu. Présence d'habitats à proximité. - Risque mouvement de terrain : pas de modification des berges du plan d'eau. Risque non aggravé par le projet		Nég.	T	MT	R	Nulles à modérées (Selon les risques)	- E : Infrastructures positionnées à au moins 5 m de la zone boisée - E : Infrastructures annexes hors zone inondable - R : Installation d'une barrière d'ondes - R : Respect des préconisations du SDIS 2B - R : Enfouissement des câbles d'alimentation - R : Site clôturé, fermé avec portail et sous vidéosurveillance - A : Maintenance régulière du site	Consignation des événements marquants	Nulles à faibles (Selon les risques)
		<u>Effets indirects</u> Pas d'effet indirect		-	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
Milieu naturel	Habitats (Chantier)	Boisements marécageux dominés par l'Aulne glutineux	<u>Effets directs</u> Destruction de l'habitat au droit des emprises travaux du projet	Nég.	T et P	LT	L	Faibles à modérées	E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques		Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Milieu naturel	Habitats (Chantier)	Roselières à Phragmites, Iris et Massettes	<u>Effets directs</u> Destruction d'une petite portion d'habitat en périphérie des emprises travaux au niveau de la plateforme de mise à l'eau de la centrale flottante et au niveau de la mare Nord-Est, totalement incluse dans ces emprises.	Nég.	T et P	LT	L	Faibles à modérées	R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique. R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier. R6 – Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot. R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges R9 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Négligeables
		Pelouses rases humides des sols remaniés à Jonc des crapauds	<u>Effets directs</u> Destruction de l'habitat au droit des emprises travaux du projet	Nég.	T et P	LT	L			
		Boisements silicoles à Chêne liège	<u>Effets directs</u> Destruction de l'habitat le long de la bordure Est de la plateforme d'accueil des installations pérennes du projet (locaux techniques, citernes)	Nég.	P	LT	L			
	Flore (Chantier)	Spérgulaire des champs <i>Spargula arvensis</i> subsp. <i>chieusseana</i>	<u>Effets directs</u> Destruction d'individus Destruction / altération d'habitat	Nég.	T et P	LT	L	Faibles	E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique. R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier. R9 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Milieu naturel	Groupe des odonates communs (Chantier)	<p><u>Effets directs</u></p> <p>Risque d'altération des zones humides favorables à la reproduction</p> <p>Risque de destruction d'individus</p> <p>Zones de maturations peu à pas concernées par les emprises projets a priori</p>		Nég.	T	CT	L	Faibles	<p>E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques</p> <p>E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques</p> <p>R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces</p> <p>R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique</p> <p>R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier</p> <p>R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux</p> <p>R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot</p> <p>R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges</p>	Positives
	Amphibiens (Chantier)	<p>Crapaud vert des Baléares</p> <p><i>Bufo viridis balearicus</i></p>	<p><u>Effets directs</u></p> <p>Destruction probable et dérangement d'individus</p> <p><u>Effets indirects</u></p> <p>Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction probable</p>	Nég.	T	MT	L	Modérées	<p>E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques</p> <p>E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques</p> <p>E3 : Evitement de l'apparition de zones favorables à la reproduction du Crapaud vert et du Discoglosse sarde</p> <p>R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces</p> <p>R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique</p> <p>R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier</p> <p>R4 : Diminution de l'attractivité de la zone chantier (suppression des abris + mesure débroussaillage)</p> <p>R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux</p> <p>R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot</p> <p>R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges</p> <p>R8 : Création d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens pionniers dont le Crapaud vert</p> <p>R10 : Préservation de la perméabilité du site à la petite faune</p>	Négligeables
	Amphibiens (Chantier)	<p>Discoglosse sarde</p> <p><i>Discoglossus sardus</i></p>	<p><u>Effets directs</u></p> <p>Destruction probable et dérangement d'individus</p> <p><u>Effets indirects</u></p> <p>Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction probable</p>	Nég.	T	MT	L	Faibles	<p>R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique</p> <p>R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier</p> <p>R4 : Diminution de l'attractivité de la zone chantier (suppression des abris + mesure débroussaillage)</p> <p>R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux</p> <p>R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot</p> <p>R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges</p> <p>R8 : Création d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens pionniers dont le Crapaud vert</p> <p>R10 : Préservation de la perméabilité du site à la petite faune</p>	Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Milieu naturel	Amphibiens (Chantier)	Grenouille de Berger <i>Pelophylax lessonae bergeri</i>	<u>Effets directs</u> Destruction probable et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction probable	Nég.	T	MT	L	Faibles	E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R4 : Diminution de l'attractivité de la zone chantier (suppression des abris + mesure débroussaillage) R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges R8 : Création d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens pionniers dont le Crapaud vert R10 : Préservation de la perméabilité du site à la petite faune	Négligeables
		Rainette sarde <i>Hyla sarda</i>	<u>Effets directs</u> Destruction probable et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction probable	Nég.	T	MT	L	Faibles		Négligeables
	Reptiles (Chantier)	Tortue d'Hermann <i>Testudo hermanni hermanni</i>	<u>Effets directs</u> Dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Altération d'habitats de transit	Nég.	T	MT	L	Faibles		Négligeables
		Reptiles communs (Lézard tyrrhénien, Lézard des ruines et Couleuvre verte-et-jaune)	<u>Effets directs</u> Destruction probable et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels	Nég.	T	MT	L	Faibles		Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Milieu naturel	Oiseaux (Chantier et fonctionnement)	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	<u>Effets directs</u> Destruction probable et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction probable Destruction et altération des fonctionnalités en lien avec les zones humides	Nég.	T et P	LT	R	Assez fortes	E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	Négligeables
		Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	<u>Effets directs</u> Destruction et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction	Nég.	T et P	LT	L	Modérées	R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges	Négligeables
		Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	<u>Effets directs</u> Destruction et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction	Nég.	T et P	LT	L	Modérées	E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces	Négligeables
	Oiseaux (Chantier)	Petit-duc scops <i>Otus scops</i>	<u>Effets directs</u> Destruction et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction	Nég.	T	CT	L	Faibles	R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique R3 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux	Négligeables
		Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	<u>Effets directs</u> Destruction et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction	Nég.	T	CT	L	Faibles	R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges	Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences						Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue					
Milieu naturel	Oiseaux (Chantier)	Fauvette de Moltoni <i>Sylvia subalpina</i>	<u>Effets directs</u> Destruction et dérangement d'individus <u>Effets indirects</u> Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction	Nég.	T	CT	L	Faibles			Négligeables
	Oiseaux (Chantier et fonctionnement)	Cortège des oiseaux communs nicheurs	<u>Effets directs et indirects</u> Dérangement d'individus Destruction et altération d'habitats fonctionnels et de reproduction	Nég.	T et P	MT	L	Faibles			Négligeables
	Chiroptères (Chantier)	Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin du Maghreb, Petit rhinolophe et cortège des chiroptères communs	<u>Effets directs</u> Aucune destruction d'individus Altération d'habitat de chasse et de transit	Nég.	T	CT	L	Négligeables	<p>E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques</p> <p>R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces</p> <p>E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques</p> <p>R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces</p> <p>R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique</p> <p>R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux</p> <p>R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot</p> <p>R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges</p> <p>R9 : Gestion et lutte contre les espèces végétales envahissantes</p>		Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences						Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue					
Milieu naturel	Poissons (Chantier)	Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i> Blennie fluviatile <i>Salaria fluviatilis</i>	<u>Effets directs</u> Modification des habitats de l'étang du fait du recouvrement par le parc PV	Nég.	T	CT	L	Faibles	<p>E1 : Redéfinition des caractéristiques du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces</p> <p>E2 : Redéfinition des emprises du projet pour évitement des zones de plus fortes sensibilités écologiques R1 : Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces</p> <p>R2 : Réduction des emprises projet et repositionnement en milieu de faible sensibilité écologique</p> <p>R5 : Dispositions spécifiques pour traiter le risque de pollution des eaux</p> <p>R6 : Restauration écologique du Nord du site par profilage des berges et création d'un îlot</p> <p>R7 : Plantation d'hélophytes et d'arbustes pionniers sur les berges</p> <p>R9 : Gestion et lutte contre les espèces végétales envahissantes</p>		Négligeables
Démographie et contexte socio-économique	Travaux	<u>Effets directs</u> - Pas d'effet sur la démographie - Changement d'usage du site à la fin de l'exploitation en gravière, donc pas de conflit d'usage		-	-	-	-	Nulles			Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Effet indirect nul sur la démographie - Appel à différentes entreprises suivant le découpage en lots du chantier, augmentant la consommation locale - Pas de commerce à proximité de la zone d'étude – pas d'impact négatif des travaux sur les commerces locaux		Pos.	T	CT	R	Positives	/	/	Positives
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Aucune incidence directe sur la démographie pérenne (pas vocation à créer des logements) - Proposition d'emploi pour la maintenance et l'entretien du site		Pos.	T	MT	L	Positives	/	/	Positives

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
		<u>Effets indirects</u> - Développement de l'économie locale à travers la fourniture d'électricité verte – participation à l'atteinte de l'autonomie énergétique de l'île	Pos.	T	MT	R	Positives			Positives
Agriculture	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence d'effet direct du chantier, le terrain étant sans activité agricole actuellement - Pas d'interception de chemin agricole - Pas d'interception de réseau d'irrigation	-	-	-	-	Nulles	- E : Choix d'un terrain non agricole Mesures en lien avec l'évitement et la réduction des incidences des travaux sur la qualité de l'air	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Emissions de poussières principalement par la circulation des engins (détérioration des plants, conséquence sur leur développement) – pas parcelle agricole d'intérêt à proximité	Nég.	T	LT	R	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Pas d'activité pérenne sur le site projet - Projet ne remet pas en cause le dynamisme et l'économie agricole locale	-	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Pas d'effet sur les exploitations agricoles locales - Absence d'émission de poussières significative pouvant induire un effet pérenne sur l'agriculture locale	-	-	-	-	Nulles			Nulles
Tourisme et loisirs	Travaux	<u>Effets directs</u> - Plan d'eau actuel fréquenté par les locaux – accès aux rives du plan d'eau et pourtour fermés en phase travaux - Absence d'effet direct sur l'accès au Mont Aragnascu et aux loisirs à proximité	Nég.	T	CT	L	Modérées	- E : Absence de travaux de terrassement significatif - E : Evitement de la période estivale pour le début de réalisation des travaux (début à partir de septembre) - R : Limitation des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre par organisation du chantier (engins aux normes et entretenus, vitesse de déplacement à 30 km/h, optimisation des déplacements, sensibilisation du personnel...)	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Chantier source de poussières et de bruit : gêne potentielle de résidences de vacances à proximité - Faible transit supplémentaire du fait du chantier sur la RT20, route touristique	Nég.	T	CT	R	Faibles			Mesures en lien avec la limitation des nuisances sonores

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Tourisme et loisirs	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Chemin et accès au plan d'eau rouvert au public en fin de travaux, mais plan d'eau clôturé donc inaccessibilité de l'eau à tout un chacun - Perte de la destination piscicole envisagée par l'arrêt d'exploitation de la carrière en fin d'exploitation - Parc photovoltaïque visible depuis le Monte Aragnascu - Développement du tourisme industriel possible	Nég.	T	CT	R	Modérées	- R : Panneaux placés au centre du plan d'eau, le plus loin possible des berges, pour diminuer leur perception locale - R : Poste de livraison couleur RAL 6005 (vert sapin) - R : Clôture rigide, verte et de 2 m de hauteur	Visite post-travaux	Faibles
		<u>Effets indirects</u> Pas d'effet indirect	-	-	-	-	Nulles			Nulles
Transport	Travaux	<u>Effets directs</u> - Pas d'interception d'axe routier par l'emprise chantier en elle-même - 173 camions sur 6 mois de travaux, avec un pic à 10 rotations par jour – augmentation très ponctuelle du trafic routier sur la RT20	Nég.	T	CT	R	Faibles	- E : Circulation sur les axes routiers organisée en amont des travaux - R : Mise en place d'aménagements de sécurité à l'intersection entre le chemin d'accès et la RT20	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Augmentation des risques de collision au niveau des accès et sorties de la zone de travaux - Poids-lourds et engins amenés à circuler sur les zones de chantiers susceptibles par temps secs d'emporter de la poussière et de la boue sur les voies - Dégradation des chaussées possibles pour la voirie existante avec les passages des engins de chantier et les poids-lourds - Enfouissement des réseaux lors du raccordement au poste de distribution public : perturbation de trafic avec circulation alternée si solution de raccordement de proximité n'est pas choisie Peu de passage, donc effet faible	Nég.	T	CT	R	Faibles			Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Transport	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Acheminement par la route du personnel de maintenance et d'entretien : maximum une fois par jour - Au regard du trafic actuel : effet négligeable sur l'augmentation de trafic	Nég.	T	CT	R	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Pas d'augmentation des risques pour les usagers car pas d'augmentation significative du trafic routier	-	-	-	-	Nulles			Nulles
Réseaux	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence de réseau souterrain connu au droit de la zone d'étude - Création d'une réseau souterrain de câbles électriques pour raccorder le projet	Nég.	T	CT	L	Négligeables	- E : Réalisation des DT/DICT et respect des préconisations des gestionnaires	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Risque sur réseau de distribution locale : coupure de réseau	Nég.	T	CT	R	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Pas d'effet sur le réseau une fois le câblage en place - Acte de malveillance ou panne à envisager, rare et imprévisible	Nég.	T	CT	L	Faibles	- R : Site clôturé, fermé avec portail et sous vidéosurveillance - A : Maintenance régulière du site	Consigne des événements	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Aucun effet indirect significatif sur les réseaux locaux	-	-	-	-	Nulles			Nulles
Risques technologiques	Travaux	<u>Effets directs</u> - Travaux pas de nature à augmenter le risque technologique au droit de la zone d'étude - Gravière en cessation d'activité au moment des travaux - Passage des camions au droit de la plateforme de traitement de SGBC pendant les travaux – accès commun depuis la RT20 - Peu de matières dangereuses sur site (huile, peinture par exemple)	Nég.	T	CT	L	Modérées	- E : Evitement de la traversée des principales activités de la plateforme SGBC pour le chemin d'accès - R : Mise en place d'un plan de prévention des risques communs entre la plateforme de traitement et les travaux du parc PV - R : Mise en place d'un plan de circulation	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Faibles

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Risques technologiques	Travaux	<u>Effets indirects</u> - Travaux pas de nature à augmenter le risque technologique au droit de la zone d'étude - Augmentation du risque de collision entre les engins de la plateforme SGBC et les camions d'acheminement des matériaux	Nég.	T	CT	L	Modérées	- R : Respect des horaires d'ouverture de la plateforme pour la livraison des matériaux - A : Sensibilisation des entreprises aux co-effets		Faibles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Installation électrique, objet même du projet, de nature à présenter un risque technologique en cas d'anomalie de fonctionnement : risque incendie - Risque cantonné aux limites du site, rare (cas accidentel) mais pouvant s'étendre à la plateforme SGBC	Nég.	T	LT	L	Faibles	- E : Infrastructures positionnées à au moins 5 m de la zone boisée - R : Respect des préconisations du SDIS 2B - R : Enfouissement des câbles d'alimentation	Consignation des évènements	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Réverbération : gêne potentielle des engins aériens - Aérodrome et aéroport éloignés de la zone d'étude (> 3 km) – pas d'effet attendu de réverbération et de gêne - Projet n'interférera pas avec la servitude aéronautique	-	-	-	-	Nulles	- R : Site clôturé, fermé avec portail et sous vidéosurveillance - A : Maintenance régulière du site		Nulles
Bruit	Travaux	<u>Effets directs</u> - Ambiance sonore modérée (RT20 à proximité) - Absence d'établissement sensible à proximité immédiate - Présence d'habitats à moins de 500 m du chantier -> bruit en phase chantier significatif pour ces riverains - Emissions de nuisances sonores par fonctionnement des engins de chantier et de la circulation des camions - Impact principalement pour les habitations et les activités à proximité, court dans le temps (6 mois de travaux)	Nég.	T	CT	L	Modérées	- R : Travaux diurnes, en jours ouvrés - R : Conservation de la végétation périphérique en place - R : Suivi de la réglementation en vigueur sur le bruit de chantier	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Faibles
		<u>Effets indirects</u> - Augmentation négligeable du trafic local en phase travaux, générant une augmentation des nuisances sonores locales imperceptibles pour l'oreille humaine	Nég.	T	CT	L	Négligeables			Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Bruit	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Installations silencieuses - Ventilation du transformateur émettant du bruit, audible seulement à quelques mètres - Ondulateur fonctionnant uniquement de jour - Opérations de maintenance et d'entretien sources de nuisances sonores, limitées dans le temps	Nég.	T	CT	L	Négligeables	- R : Transformateurs éloignés le plus possible des habitations	Remontée de remarques et de plaintes au MOA	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Trafic supplémentaire généré pour la maintenance et l'entretien du site ne modifiant pas l'ambiance sonore des lieux et des voies de circulation empruntées	-	-	-	-	Nulles			Nulles
Qualité de l'air	Travaux	<u>Effets directs</u> - Emissions de poussières dues aux travaux - Emissions limitées par la faible ampleur des travaux, la présence d'écrans (végétation), peu d'habitations dans le sens des vents forts	Nég.	T	CT	L	Faibles	- E : Interdiction de brûlage et écobuage - R : Absence de travaux poussiéreux en période de vent violent - R : Limitation des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre par organisation du chantier (engins aux normes et entretenus, vitesse de déplacement à 30 km/h, optimisation des déplacements, sensibilisation du personnel...)	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Production de polluants atmosphériques par les engins de chantier et les camions	Nég.	T	MT	L	Faibles			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet pas de nature à émettre des substances polluantes dans l'atmosphère	-	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Emissions de polluants par utilisation de véhicules et d'engins thermiques pour la maintenance et l'entretien du site - Négligeable comparé au trafic routier actuel	Nég.	T	MT	L	Négligeables			Négligeables
Ambiance lumineuse	Travaux	<u>Effets directs</u> - Travaux essentiellement réalisés de jour - Eclairage temporaire en cas de mauvais temps ou en période hivernale	Nég.	T	CT	L	Négligeables	/	/	Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Ambiance lumineuse	Travaux	<u>Effets indirects</u> - Peu de modification indirecte des ambiances lumineuses proches, excepté ponctuellement en fin de journée si travaux en hiver	-	-	-	-	Nulles			Nulles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Pas d'effet, pas de production de lumière, pas d'éclairage sur site	-	-	-	-	Nulles			Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Effet de miroitement, reflet et polarisation de la lumière par les panneaux - Pas de gêne pour les riverains et la circulation car zone enclavée, et végétation	-	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
Vibrations, chaleur et radiations	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence d'utilisation d'explosif, pas de travaux de terrassement lourd au regard de la topographie actuelle - Vibration uniquement liés aux passages des engins et aux ancrages - Absence de production de chaleur ou de radiation en phase travaux	Nég.	T	CT	P	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Destruction d'espaces naturels -> baisse de l'évapotranspiration. Destruction limitée aux zones de berges - Emissions de gaz d'échappement	Nég.	T	CT	P	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet pas de nature à générer des vibrations, de la chaleur ou des radiations - Absorption des radiations du soleil pour les transformer en électricité	-	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Vibrations, chaleur et radiations	Fonctionnement	<u>Effets indirects</u> - Echauffement des postes de transformation - Création d'un îlot de chaleur locale, réduit par la circulation du vent, limitation de l'évaporation - Création d'un champ électromagnétique, sans conséquence avérée pour la santé humaine	Nég. Pos.	T	MT	P	Négligeables, voire positives			Négligeables, voire positives
Déchets	Travaux	<u>Effets directs</u> - Production de déchets de type terre végétale, déblais, végétaux, emballages papier/carton/plastique, ménagés – quelques tonnes maximum au regard de l'activité - Traitement en filière adaptée	Nég.	T	LT	R	Faibles	- R : Mise en place de bennes à tri - R : Elimination des déchets en filières agréées les plus proches de la zone de chantier	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales Suivi des déchets produits par le chantier	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Déchets supplémentaires liées à des pollutions ou à des produits détériorés - Faibles quantités à gérer	Nég.	T	LT	R	Faibles	Les mesures en lien avec les eaux souterraines et superficielles relatives à la pollution accidentelle serviront également à limiter la pollution éventuelle liée aux déchets.		Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Déchets liés à la maintenance du site (chiffons souillés, câbles électriques, huiles...) - Déchets liés au démantèlement du site - Emissions des déchets étalés et à comparer sur au moins 20 ans d'exploitation de la centrale	Nég.	T	LT	R	Négligeables	- R : Elimination des déchets en filières agréées les plus proches du site - A : Maintenance régulière du site	Visites de site	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Pas d'effet indirect sur les déchets	-	-	-	-	Nulles			Nulles
Paysage	Travaux	<u>Effets directs</u> - Perceptions depuis le plateforme de traitement SGBC et depuis le hameau de « Piccacce » - Pas de perception depuis les axes à proximité	Nég.	T	CT	L	Faibles	- R : Conservation de la végétation périphérique en place - R : Emprises chantier limitées, balisées et strictement respectées	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales Veiller à ne pas sortir de l'emprise travaux définie	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Perceptions depuis le Mont Aragnascu et les hameaux de Pozzu Rossu et Finocchia (perception éloignée) - Pas de perception possible depuis la RT20	Nég.	T	CT	L	Négligeables	- R : Fermeture au public de la piste périphérique du plan d'eau en période de travaux		Négligeables

Thématique	Phase (et catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet	Etendue				
Paysage	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Perceptions depuis le plateforme de traitement SGBC et depuis le hameau de « Piccacce » - Pas de perception depuis les axes à proximité	Nég.	P	MT	L	Modérées	- R : Conservation de la végétation périphérique - R : Poste de livraison couleur RAL 6005 (vert sapin) - R : Clôture rigide, verte et de 2 m de hauteur - R : Panneaux placés au centre du plan d'eau, le plus loin possible des berges, pour diminuer leur perception locale - R : Entretien et gestion durable des espaces végétalisés du parc	Visite de site Entretien du site	Faibles
		<u>Effets indirects</u> - Perceptions depuis le Mont Aragnascu et les hameaux de Pozzu Rossu et Finocchia (perception éloignée) - Pas de perception possible depuis la RT20	-	-	-	-	Nulles			Nulles
Patrimoine culturel, historique et archéologique	Travaux	<u>Effets directs</u> - Peu de risque de découverte de vestiges archéologiques (gravière déjà exploitée) - Travaux hors site inscrit, classé, site patrimonial remarquable	Nég.	T	LT	P	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Production de poussières et de polluants atmosphériques pouvant se déposer sur les bâtiments remarquables - Patrimoine éloigné de la zone de travaux - Absence d'effet indirect sur le patrimoine archéologique	-	-	-	-	Nulles			Nulles
	<u>Effets directs</u> - Absence d'effet sur le patrimoine archéologique en fonctionnement	-	-	-	-	Nulles	Nulles			
	<u>Effets indirects</u> - Pas d'effet potentiel indirect significatif	-	-	-	-	Nulles	Nulles			

2. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES

2.1. Cumul des incidences avec les projets d'aménagement retenus

Les projets retenus ici pour l'étude des effets cumulés sont les projets se situant sur les communes localisées dans un rayon de **10 km autour de la zone d'étude**, et dont l'avis a été rendu au cours des 5 dernières années (**2018-2022 inclus**).

Les projets sur ces territoires communaux pour la plupart ruraux et montagneux sont peu nombreux. On retiendra les projets suivants :

Tableau 3. Projets étudiés dans le cadre de l'analyse des effets cumulés avec le projet de PV flottant de Cuttoli-Corticchiato

Numérotation arbitraire	Projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale Porteur du projet Commune(s) concernée(s)	Référence de l'avis et date d'émission	Etude(s) réglementaire(s) réalisée(s) et principaux enjeux	Distance au projet Effets cumulatifs
1	CONFIMMO (Rocca immobilier) Projet immobilier « Parc du Stiletto » sur Ajaccio	n°MRAe 2021CORSE / PC-8 19/01/2022	Demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact + Dossier de dérogation espèces protégées <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation de la biodiversité et des paysages ✓ Limitation des nuisances sonores induites par le trafic routier et l'impact sur la qualité de l'air ✓ Sécurité des biens et des personnes face au risque d'aggravation de l'aléa d'inondation en aval du projet 	4,6 km au sud-ouest du projet Oui potentiellement, analyse ci-après
2	SCCV (Groupe ROCCA) Projet de création du nouveau quartier résidentiel « Les terrasses du Stiletto » à Ajaccio	n°MRAe 2020-PC2 20/08/2020	Etude d'impact suite à examen au cas par cas + Dossier de dérogation espèces protégées <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des milieux naturels et de la biodiversité ✓ Sécurité et protection de la santé publique eu égard au bruit et l'effet de souffle liés aux passages des hélicoptères ✓ Sécurité des biens et des personnes face au risque d'aggravation de l'aléa inondation en aval du projet ✓ Accessibilité du site et incidence du futur quartier sur le trafic routier 	4,6 km au sud-ouest du projet Oui potentiellement, analyse ci-après

Numérotation arbitraire	Projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale Porteur du projet Commune(s) concernée(s)	Référence de l'avis et date d'émission	Etude(s) réglementaire(s) réalisée(s) et principaux enjeux	Distance au projet Effets cumulatifs
3	Hôpital d'Ajaccio Projet d'hélistation du nouveau centre hospitalier d'Ajaccio + nouveau centre hospitalier en lui-même, plus ancien de quelques années mais directement lié à l'hélistation et inversement	n°Ae 2019-104 22/01/2020	Etude d'impact suite à examen au cas par cas ✓ Bruit au voisinage de l'hélistation ✓ Emissions de gaz à effet de serre ✓ Risques d'accident, d'explosion ou d'incendie liés à la présence et l'usage de l'hélistation	4,8 km au sud-ouest du projet Oui potentiellement, analyse ci-après
4	Collectivité de Corse Projet de création d'une route dite « Pénétrante Est d'Ajaccio » - Ajaccio	n°MRAe 2019-PC7 01/07/2019	Demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact Mise en compatibilité de documents d'urbanisme ✓ Emissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air et ses effets sur la santé humaine ✓ Préservation des milieux et des continuités écologiques terrestres et aquatiques (Mont Sant-Angelo et ruisseau Cavalu Mortu) ✓ Risques inondation ✓ Préservation des paysages et du cadre de vie	De 1,5 km à 5,7 km au sud-ouest du projet Oui potentiellement, analyse ci-après
5	SAS TS PROMOTION Projet d'aménagement du quartier Balisaccia-Pietrosella sur la commune d'Alata	n°MRAe 2018-APC14 19/12/2018	Etude d'impact + Dossier de dérogation espèces protégées nécessaire ✓ Préservation de la biodiversité ✓ Préservation du paysage et du patrimoine ✓ Mobilité	4,5 km au nord-ouest du projet Non, deux projets différents de par leur nature, pas d'effet cumulé paysager, biodiversité différente, artificialisation des terres uniquement pour le projet immobilier
6	EDF PEI Projet d'installation d'une centrale de production d'électricité par cycle combiné à Ajaccio – site du Ricanto	n°Ae 2018-065 24/10/2018	Etude d'impact ✓ Protection des populations vis-à-vis des	4,8 km au sud-ouest du projet Oui potentiellement, analyse ci-après

Numérotation arbitraire	Projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale Porteur du projet Commune(s) concernée(s)	Référence de l'avis et date d'émission	Etude(s) réglementaire(s) réalisée(s) et principaux enjeux	Distance au projet Effets cumulatifs
			émissions de polluants par la centrale ✓ Limitation des émissions de gaz à effet de serre ✓ Sécurité des personnes et des biens ✓ Protection du milieu marin et le paysage	
7	Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien Projet d'un centre de transit et de regroupement de déchets non dangereux non inertes sur la commune d'Ajaccio	n°MRAe 2018-APC11 08/10/2018	Autorisation ICPE avec étude d'impact ✓ Population à proximité ✓ Paysage ✓ Nuisances locales : qualité de l'air, bruit, odeurs	11,2 km à l'ouest du projet Non, projet trop éloigné de la future centrale PV et aux incidences très localisées

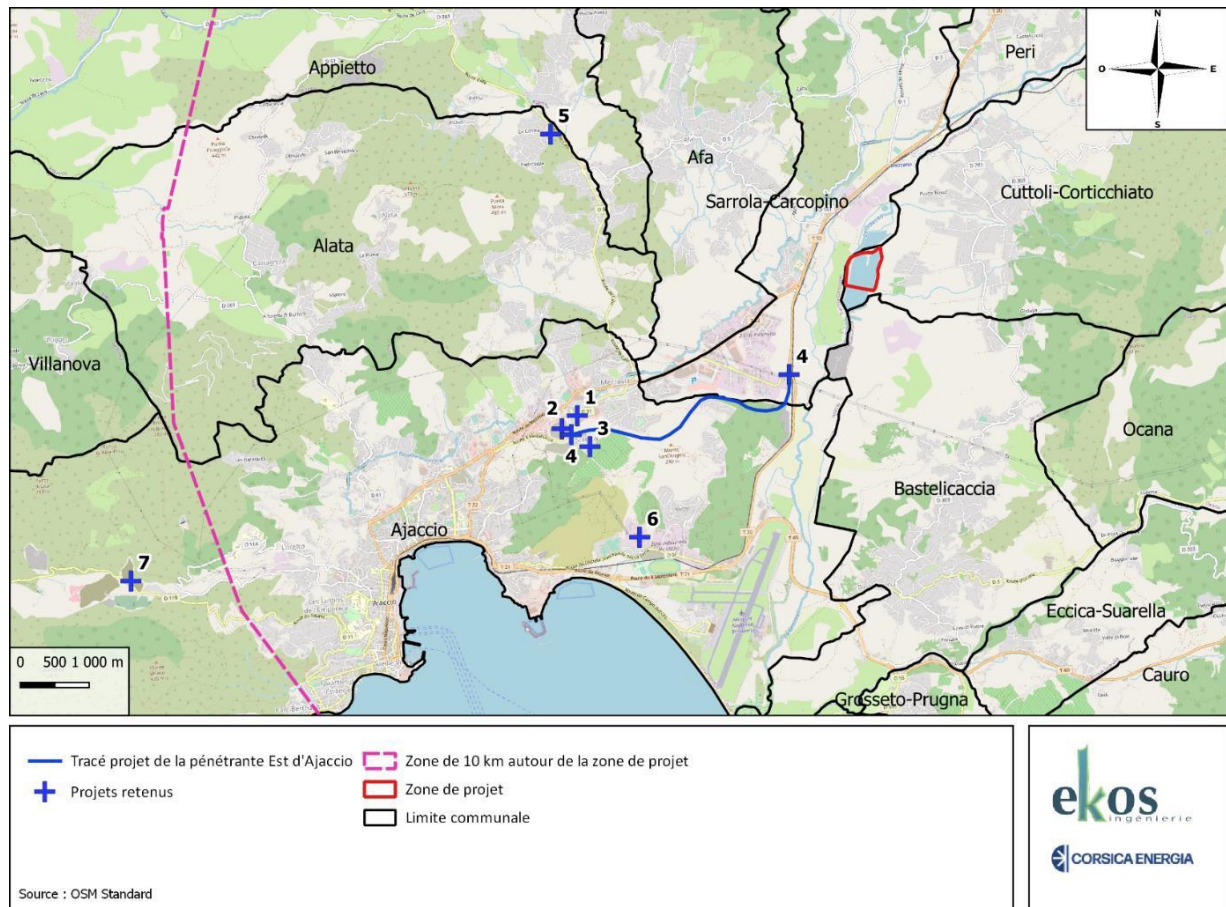


Figure 3. Localisation des projets à proximité de la zone de projet PV ayant reçus un avis de l'Ae ou de la MRAe entre 2018 et 2022

2.1.1. Cumul des incidences avec les projets immobiliers à Ajaccio – Stiletto

Le projet de parc photovoltaïque flottant de Cuttoli-Corticchiato présente des effets cumulés avec les deux projets de lotissements à Stiletto pour les thématiques suivantes :

- Le sol et le sous-sol, en particulier pour l'artificialisation des sols : effets cumulés faibles ;
- La qualité de l'air avec les émissions de gaz à effet serre en phase travaux : effets cumulés faibles.

2.1.2. Cumul des incidences avec le projet d'hélistation du centre hospitalier d'Ajaccio

Les effets cumulés entre l'hélistation du nouvel hôpital d'Ajaccio et le projet de centrale PV flottant de Cuttoli-Corticchiato se limitent aux émissions de gaz à effet de serre en phase travaux de la centrale solaire.

2.1.3. Cumul des incidences avec le projet de création de la Pénétrante Est d'Ajaccio

Les effets cumulés entre le projet routier de pénétrante Est d'Ajaccio et le projet de centrale PV flottant de Cuttoli-Corticchiato se limitent aux émissions de gaz à effet de serre en phase travaux de la centrale solaire et au paysage global du secteur, limités par le caractère déjà urbain de la vallée.

2.1.4. Cumul des incidences avec le projet d'installation d'une centrale de production d'électricité par cycle combiné à Ajaccio – site du Ricanto

Les effets cumulés entre le projet de centrale de production d'électricité de Ricanto et le projet de centrale PV flottant de Cuttoli-Corticchiato se limitent aux émissions de gaz à effet de serre en phase travaux, au risque de pollution du sol et du sous-sol (faibles) mais qui restera localisé, ainsi qu'au réseau de raccordement et notamment la prise en compte du raccordement au poste source de Caldiniccia.

2.2. Cumul des incidences avec des aménagements PV existants

Parmi les projets existants à proximité de la zone d'étude, sont retenus les parcs photovoltaïques existants dans un rayon de 10 km. Ceux-ci sont identifiés grâce à la vue aérienne de 2019, disponible sur Géoportail ©. Les parcs solaires retenus pour l'analyse des effets cumulés sont les suivants :

- Le parc photovoltaïque au sol de Prunu sur le territoire communal de Bastelicaccia, d'environ 17 ha pour une production de 4,5 MWc, situé à environ 560 m au sud-est du projet PV actuellement à l'étude ;
- La toiture photovoltaïque du nouvel hôpital d'Ajaccio, sur une surface de 2 850 m², situé à environ 4,8 km au sud-ouest de la zone de projet ;
- Le centre commercial Casino à Ajaccio, pour lequel des panneaux solaires ont été installés sur la toiture du bâtiment sur environ 9 000 m² de toiture, situé à environ 4 km au sud-ouest du projet PV de Corsica Energia.

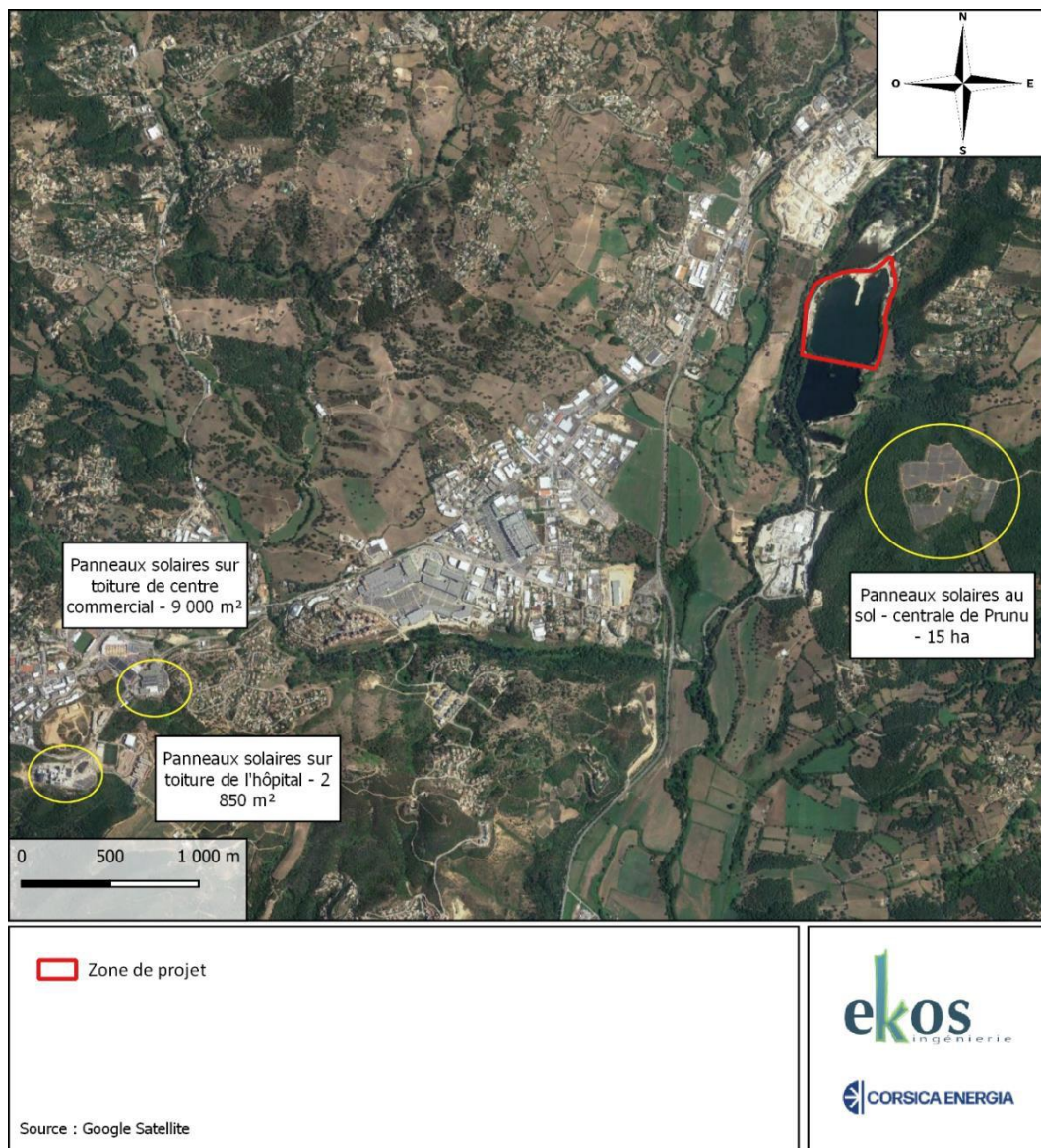


Figure 4. Localisation des projets PV existants à proximité du projet PV flottant de Corsica Energia

2.2.1. Cumul des incidences avec le parc solaire au sol de Prunu

Les incidences cumulées entre la centrale photovoltaïque de Prunu à Bastelicaccia, en place, et la future centrale photovoltaïque flottante de Cuttoli sont peu nombreuses :

- Incidences cumulées faibles sur le risque incendie : les préconisations du SDIS Haute-Corse seront respectées,
- Incidences cumulées faibles sur le captage de Baléone, en ce qui concerne le risque de pollution des eaux du captage. Un projet PV est cependant très peu source de pollution. Le principal risque réside dans la phase de travaux qui est encadrée par de nombreuses mesures ERC limitant au maximum ce risque,
- Incidences cumulées modérées sur le paysage du fait d'une covisibilité possible mais diffuse et éloignée depuis le sommet du Mont Aragnascu, qui est un lieu de randonnée.

Les deux projets participeront à la production de l'île en électricité d'origine renouvelable.

Aucune mesure supplémentaire n'est à définir.

2.2.1. Cumul des incidences avec les parcs solaires sur toiture

Le projet de parc photovoltaïque flottant de Cuttoli ne présente pas d'effet cumulé négatif avec les toitures PV recensées sur Ajaccio, séparés de plus de 4 km. Les effets cumulés seront principalement positifs en phase de fonctionnement, sur la production d'énergie, les activités économiques et le bilan des gaz à effet de serre concernant la production d'électricité.

2.1. Cas particulier de la gravière SGBC

La gravière n'est plus en exploitation (depuis le 01/02/2025) par SGBC, au sein de laquelle prendra place le projet photovoltaïque flottant. Celle-ci a été source de très fortes modifications du paysage naturel local qui ont conduit à l'état initial de l'environnement présenté dans le présent rapport. La carrière a exploité le Nord du site jusqu'à la fin de son autorisation d'exploitation, en particulier l'emprise occupée jusqu'à encore très récemment par la digue centrale qui s'avancait du Nord vers le milieu du bassin lors des prospections naturalistes. Cette exploitation de carrière et le projet photovoltaïque flottant ont la même emprise surfacique et partagent donc les mêmes enjeux écologiques.

Ainsi l'exploitation de la carrière et le projet peuvent en un sens être considérés comme deux projets ayant des effets cumulés. Néanmoins la carrière sera terminée en tant que projet lors de la réalisation de la centrale flottante c'est pourquoi elle ne peut pas être incluse dans l'analyse précédente.

La carrière a créé les conditions écologiques actuelles du lieu d'implantation de la centrale solaire. Elle a eu des incidences négatives sur la biodiversité et les fonctionnalités écologiques qui étaient présentes avant le début de son exploitation, en l'occurrence des fonctionnalités et espèces des grands milieux herbacés (parcelles auparavant couvertes de pâtures), devenus un plan d'eau bordé de boisements humides et des berges caillouteuses. Le projet photovoltaïque ne pourra être à l'origine d'incidences comparables et donc cumulables puisque ces milieux originels ont disparu ou sont encore présents mais au-delà des emprises des deux projets, donc non concernés par la présente analyse.

En ce qui concerne la biodiversité et les fonctionnalités écologiques actuelles, donc partagées par la fin de l'exploitation de la carrière et le projet photovoltaïque, la carrière n'a plus d'impacts négatifs notables car ses emprises terrestres de stockage de matériaux et d'épandages de stériles sont constantes depuis de nombreuses années et concernent des zones caillouteuses perturbées très régulièrement comme cela est très classiquement le cas en carrière. La partie aquatique de l'exploitation génère de la turbidité dans l'eau par l'extraction du substrat, un impact sur la faune aquatique temporaire et qui ne sera pas de nouveau observé avec la centrale. La centrale utilisera en phase travaux les mêmes emprises que les emprises terrestres de la carrière, qui seront donc perturbées quelques mois de plus après la fin de l'exploitation de la carrière, prolongeant les impacts mais sans les augmenter. Ces zones seront ensuite restaurées, supprimant donc tout impact et améliorant la situation écologique.

Ainsi la fin de l'exploitation de la carrière et la réalisation de la centrale photovoltaïque ne seront pas source d'impacts cumulés sur la biodiversité, tout au plus des impacts suivis entre les 2 projets mais sans cumul.

VI-SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

1. JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Contexte politique énergétique

Le projet de parc photovoltaïque flottant de Cuttoli-Corticchiato est concerné par le secteur de l'industrie de l'énergie, secteur participant pour 10% aux émissions globales de CO₂ en France. Secteur en baisse pour ses émissions de CO₂, il s'agit de continuer à les réduire au fil du temps.

Le projet s'inscrit entièrement dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Corse 2020-2028 en cours d'élaboration, approuvé par l'Assemblée de Corse en avril 2021. Il participera à répondre aux objectifs nationaux (et internationaux) d'augmentation de la capacité de production d'électricité renouvelable, et à développer l'autonomie énergétique de la Corse.

Le projet s'inscrit également dans les orientations et objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), approuvé en octobre 2015. Il participera à répondre aux objectifs territoriaux d'augmentation de la capacité de production d'électricité renouvelable, dans l'objectif d'atteinte de l'autonomie énergétique d'ici à 2050.

1.2. Intérêt du mix énergétique

Le développement de l'énergie photovoltaïque entre dans le développement du mix énergétique français, et ici du territoire corse. Bien que l'énergie photovoltaïque à elle seule ne suffirait pas pour alimenter en électricité toute l'île puisqu'elle n'offre pas de solution de stockage durable de l'énergie pour le moment, elle offre une production d'énergie toute l'année, est corrélée aux besoins de renforcement ponctuels de l'approvisionnement en électricité et est peu émettrice de déchets.

Le projet de parc photovoltaïque flottant de Cuttoli-Corticchiato répond donc à développer cette offre, qui présente de nombreux avantages pour le mix énergétique de la Corse en vue d'atteindre son autonomie énergétique.

1.3. Choix d'implantation du projet

Le projet de parc photovoltaïque flottant de Cuttoli-Corticchiato remplit de nombreux critères techniques, économiques et réglementaires qui le rend éligible à son développement :

- Favorisation d'un site anthropisé et dégradé,
- Irradiation solaire intéressante,
- Topographie plane et accès aisé,
- Respect de la sensibilité des milieux naturels,
- Superficie suffisante,
- Site éloigné des centres-villes et des bourgs peuplés,
- Absence de conflit d'usage car gestion de la co-activité,
- Possibilité de raccordement.

Le projet sera présenté à la Commission de Régulation de l'Energie et remplira le cahier des charges à venir.

2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES

2.1. Solutions de substitution

Corsica Energia est en quête permanente de sites sur lesquels installer une centrale photovoltaïque rentable. Les terrains propices, rassemblant suffisamment de critères pour être viable et faisable, sont peu nombreux. Des études de faisabilité techniques, environnementales et urbanistiques sont régulièrement réalisées par le porteur de projet.

Au vu de la configuration de la zone d'étude (plan d'eau dégradé par une activité extractive), le site de Cuttoli présente des caractéristiques propices à son utilisation en parc photovoltaïque, dans un contexte d'essor de la technologie de panneaux flottants. Il n'a pas été envisagé de solution de substitution à cette localisation pour cette même technique, les sites susceptibles d'un tel accueil étant rare.

Le site est en adéquation avec le cahier des charges de la CRE, à savoir un site dégradé en fin d'exploitation (début 2025).

2.2. Variante 0 – absence de mise en œuvre du projet

En l'absence de mise en œuvre du projet, le site projet deviendra un plan d'eau naturel après la fin de l'exploitation de la gravière, avec possibilité de pêche en cas d'empoisonnement, en l'absence d'autre projet connu sur ce site. La végétation continuera à se développer sur les berges.

Le devenir précis du site reste tout de même incertain.

En effet, le site est actuellement occupé par la gravière SGBC qui est sur la fin de son exploitation, cette dernière étant autorisée jusqu'à l'année 2025. La carrière, d'après son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, doit remettre en état son site à la fin de son exploitation. Dans le cas du bassin cette remise en état devrait correspondre à un nivellement de toutes les berges du bassin afin d'en adoucir la pente, à la création de berges sinueuses et globalement à des aménagements du pourtour permettant de maximiser les fonctionnalités écologiques de ce bassin qui devait devenir un bassin de loisirs principalement tourné vers l'activité de pêche. Le bassin en l'absence du projet doit ainsi réglementairement se tourner vers ce futur. Néanmoins ce réaménagement prévu n'a toujours pas été amorcé et le site et, malgré l'absence de berges à pente douce sinueuses, s'est tout de même renaturé et des enjeux écologiques sont arrivés au cours du temps. De ce fait il est aujourd'hui assez improbable que ce type d'aménagements voie le jour, du moins pas tel que cela était initialement prévu car cela entraînera à court terme une destruction significative d'habitats et d'espèces protégées, soit un but inverse à celui recherché. Seuls des aménagements des berges encore artificialisées ou directement depuis le plan d'eau afin d'en rehausser localement le plancher et donc de créer des zones de faible profondeur, très intéressant du point de vue écologique, serait possible sans incidence sur la biodiversité déjà en place.

Cette variante n'a pas été retenue car elle n'est pas en accord avec la politique énergétique nationale. De plus, changer la destination du bassin est l'occasion d'optimiser le réaménagement de la zone.

2.3. Variante 1 : occupation d'un maximum de surface du plan d'eau

En première étude, Corsica Energia a réalisé un plan d'implantation maximisant la couverture du bassin afin d'obtenir une production solaire la plus intéressante possible. Un retrait des berges a tout de même été pratiqué afin que le projet reste réaliste dans sa mise en œuvre. 4 citernes à eau de 120 m³ ont été placés au niveau de la zone technique au nord-est de la zone d'étude.

Cette variante 1 ne prend cependant pas en compte les enjeux vis-à-vis du milieu naturel, et notamment la présence d'une mare au nord également. Cette variante n'a donc pas été retenue.

La variante 1 n'a pas été retenue, ne prenant pas en compte les enjeux écologiques.

2.4. Variante 2 – évitement des enjeux écologiques

La variante 2 consiste à adapter le tracé pour préserver la sensibilité écologique du secteur.

1. Afin de protéger les berges, il a été choisi de marquer un recul d'au moins 15 m depuis les berges du plan d'eau. Cela permet d'éviter tout impact direct sur la biodiversité rivulaire, sur les habitats principaux de l'ichtyofaune, quasi exclusivement présente au niveau des berges, là où la profondeur de l'eau est faible, la lumière, les ressources alimentaires et les caches présentes. Cela évite également les impacts sur les zones d'alimentation et d'abreuvement des chiroptères qui favorisent également très significativement les bordures du cours d'eau. Le recul marqué du projet au sein du lac sera donc compris selon les endroits entre 17 et plus de 70 m depuis les berges.
2. La clôture périphérique de la future centrale est réglementaire et inévitable. Sur la 2nde version du plan projet elle suivait strictement le parcellaire cadastral existant, à disposition de Corsica Energia. Cependant ce parcellaire date d'avant la création de la carrière, du bassin, des pistes et ne correspond plus à la réalité des emprises actuelles des différents éléments du paysage. Ainsi la clôture sur sa partie Nord aurait traversé de part en part le talus où une colonie de Guêpier d'Europe est installée, détruisant par conséquent totalement l'habitat de cette espèce par les opérations de terrassement importantes qui auraient été nécessaires ici pour positionner la clôture.

Cette version a donc prévu de reculer de plusieurs mètres cette clôture afin qu'elle suive non pas le cadastre obsolète mais la piste existante, située au-dessus de ce talus, évitant ainsi cet impact qui aurait été d'une grande ampleur.



Figure 5. Ancien tracé de la clôture périphérique (en pointillés rouges) et tracé finalement prévu (en noir et blanc) vis-à-vis de l'habitat à Guêpier d'Europe (en bleu).

3. La précédente version du plan projet prévoyait l'installation de 4 citernes d'eau et des locaux techniques et autres emprises terrestres très étalées au Nord-Est. Il s'agit de limiter l'emprise surfacique des installations terrestres du projet pour réduire les impacts sur les habitats des espèces faunistiques et floristiques patrimoniales présentes au Nord-Est du bassin :
- Suppression de 2 des 4 citernes (seulement 2 citernes nécessaires pour ce projet) → libération de 700 m² environ dans une zone de faible sensibilité écologique ;
 - Déplacement vers le Sud du poste de livraison à la place des 2 citernes supprimées pour uniquement implanter des locaux et structures techniques au niveau de la zone Nord-Est du bassin déjà concernée par la présence d'un bâtiment de la carrière SGBC (qui sera supprimé d'ici la fin de l'exploitation).
 - Changement de l'accès aux locaux techniques initialement prévu : création d'une piste transversale à la piste périphérique surplombant le bassin pour accéder aux locaux en contrebas à la place d'utiliser la piste existante tout au Nord du bassin et traversant toute la zone Nord riche de plusieurs enjeux écologiques → Accès ne traversant plus de zones de haute sensibilité écologique, 3 700 m² de réduction des emprises pérenne du projet, correspondant ici à la piste d'accès initialement prévue qui sera supprimée et utilisée dans le cadre de la suite des mesures de réduction ;
 - Evitement total de la mare Nord-Est et réduction des emprises travaux au niveau et au-delà de cette mare (permis par le déplacement du PDL et la suppression de la piste d'accès) → 3 350 m² supplémentaire consommés en moins par le projet, toutes phases confondues, évitement totale d'un habitat de reproduction des amphibiens.

Ces modifications permettent de réduire très significativement les surfaces consommées par le projet en milieux d'enjeu écologique élevé. Cela libérera une zone de près de 2 ha en rive Nord-Est du bassin. Cette zone, une fois les travaux terminés, sera vierge d'utilisation humaine et pourra être rendue aux fonctionnalités écologiques, potentiellement nombreuses, des abords d'un tel plan d'eau.

C'est cette variante qui a été retenue.

La variante 2 n'a pas été retenue, malgré sa prise en compte des enjeux écologiques, mais pour une raison de conformité avec le PPRI de la Gravona en révision.

2.5. Variante – Prise en compte du PPRI

La variante 3 consiste à se mettre en conformité avec le PPRI de la Gravona qui est en révision.

La DDT a contacté le pétitionnaire et lui a demandé d'implanter la centrale photovoltaïque flottante dans les zones où la vitesse d'écoulement des eaux indiquée dans les simulations du PPRI sont supérieures à 0,5 m/s sur 1 heure.

La variante 3 a été retenue.

2.6 Variante technique du projet – variante d'ancrage

Différentes techniques d'ancrage des panneaux photovoltaïques flottant sont disponibles sur le marché : un ancrage en fond de bassin, un ancrage sur berges et un ancrage par corps morts. Une comparaison est faite ici, mettant en exergue les avantages et inconvénients de chacune des techniques, afin d'éclairer le lecteur sur les potentiels effets sur l'environnement de chacune d'entre elle.

A ce stade de la conception du projet, un ancrage fixe en fond de bassin est privilégié, pour sa bonne connaissance de mise en œuvre, son coût faible de mise en place, son implantation dans un sol d'ores-et-déjà dégradé puisqu'il s'agit d'un carreau de gravière. Il permettra de ne pas impacter les berges qui présentent des enjeux écologiques notables sur le plan d'eau de Cuttoli. Cet ancrage en fond de bassin sera privilégié si les études géotechniques indiquent que cela est possible à mettre en place (structure des fonds stable). Un ancrage par corps mort ne semble pas adapté à la présence de crues et un marnage important.

VII-AUTEURS DE L'ETUDE

La présente étude d'impact a été assemblée et pour partie rédigée par le bureau d'études EKOS Ingénierie, bureau d'études ensemblier. Elle a nécessité la collaboration d'un bureau d'études spécialisé : Naturalia Environnement. Les différents intervenants sont présentés dans le tableau suivant.

Bureaux d'études	Nom des auteurs	Qualités	Qualifications	Rôle	Références dans le document
EKOS Ingénierie	Elodie MOREL	Responsable de pôle	Ingénieur environnement généraliste	Chef de projet / Relecteur	Assemblage et rédaction de l'ensemble de l'étude d'impact, excepté les chapitres cités par ailleurs Constitution du résumé non technique
	Claire RAVIART	Chargée d'études	Ingénieur environnement généraliste	Auteur	
Naturalia Environnement	Jordan GALLI	Chef de projet	Ecologue généraliste	Chef de projet	Volet naturel de l'étude d'impact Evaluation Natura 2000
	Romain BARTHELD	Chargé d'études Flore et Habitat naturel	Ecologue spécialiste des habitats méditerranéens et de la flore	Inventaires faunistiques et floristiques	
	Adrien ROLLAND	Chargé d'études Flore et Habitat naturel	Ecologue spécialiste des habitats méditerranéens et de la flore	Inventaires faunistiques et floristiques	
	Jonathan JAFFRÉ	Chargé d'études faune	Ecologue généraliste spécialiste ornithologue	Inventaires faunistiques et floristiques	
	Mathieu FAURE	Chargé d'études faune	Ecologue spécialiste des mammifères (dont chiroptères)	Inventaires de la faune mammalienne terrestre et semi-aquatique, inventaires chiroptérologiques	
	Antoine COQUIS	Chargé d'études faune	Ecologue spécialiste des amphibiens et reptiles	Inventaire des amphibiens et des reptiles	
Naturalia Environnement	Charlie BAUDIN	Chargé d'études faune	Ecologue spécialiste de l'avifaune	Inventaire des oiseaux	Volet naturel de l'étude d'impact Evaluation Natura 2000

Bureaux d'études	Nom des auteurs	Qualités	Qualifications	Rôle	Références dans le document
	Paul MENARD	Chargé d'études faune	Ecologue spécialiste de l'avifaune	Inventaire des oiseaux	
	Gladys FOISSEY	Chargée d'étude hydro-pédologue	Spécialiste des milieux humides	Inventaire habitat des zones humides	
	Caroline AMBROSINI	Cartographe	Technicienne en SIG et Master en Expertise de la biodiversité	Cartographie	

Les photomontages ont été réalisés par le maître d'ouvrage Corsica Energia.